



**SOMMAIRE**

	Pages
<b>Point 9 de l'ordre du jour:</b>	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Unda Murillo (Guatemala) . . .	81
Intervention du représentant de Cuba . . . . .	84
Intervention du représentant du Mexique . . .	84
Discours de M. Popović (Yougoslavie) . . . .	84
Discours de M. Aram (Iran) . . . . .	89
Discours de M. David (Tchécoslovaquie) . . .	93
Intervention du représentant du Royaume-Uni . . . . .	100
Intervention du représentant du Guatemala . . .	100
<b>Point 8 de l'ordre du jour:</b>	
Adoption de l'ordre du jour (suite)	
Premier rapport du Bureau . . . . .	100

**Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN**  
 (Pakistan).

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale (suite)**

1. M. UNDA MURILLO (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection comme président de la dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
2. Votre profonde connaissance du droit international et de la politique internationale, votre grande expérience de cette organisation et du traitement des graves problèmes qui affligent le monde, ainsi que vos qualités d'homme et de juriste, nous sont la garantie que cette session de l'Assemblée est en bonnes mains.
3. La délégation du Guatemala participe à cette session ordinaire de l'Assemblée générale avec les mêmes sentiments de respect et d'adhésion aux buts et principes des Nations Unies, et avec une foi inébranlable dans la dignité et la valeur de la personne humaine, ainsi que dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et des nations grandes et petites.
4. De même, ma délégation est persuadée qu'en faisant preuve de compréhension, de respect et de tolérance cette assemblée pourra résoudre les graves problèmes qui se posent à un monde en pleine évolution et trouver les solutions justes et équitables nécessaires à la paix, à la sécurité et à la justice, pour le bien de l'humanité.
5. C'est avec angoisse que l'on pense aux effets d'une nouvelle guerre, en raison des progrès prodigieux qui ont été accomplis en matière de moyens de destruction. Ce serait la ruine de toutes les valeurs matérielles et spirituelles, et du patrimoine culturel

accumulés par l'humanité au cours des générations et des siècles.

6. Il est pénible de constater la rapidité vertigineuse que prend la course aux armements, qui n'amène en fin de compte que des désastres, économiques ou de tout genre, car les sommes considérables que l'on y consacre restent absolument stériles, alors que persistent les grands problèmes qui écrasent l'humanité: la misère, la sous-alimentation et l'ignorance. Mais aujourd'hui, la solution du problème se fait impérative, vitale, en raison précisément des progrès scientifiques.

7. Il s'agit donc de l'un des problèmes les plus urgents pour l'humanité et nous nous demandons de qui en dépend la solution. Il est logique de répondre que c'est à l'Organisation des Nations Unies, en tant que forum international, qu'il appartient d'engager la question sur un terrain solide, en s'efforçant de créer autour d'elle une atmosphère de confiance et de sécurité suffisante pour apporter des solutions viables. Mais, en définitive, la réponse doit être fournie par les Etats qui, par leur puissance économique et leur développement scientifique, sont devenus les dépositaires ou les possesseurs d'armes de destruction massive; c'est donc sur les gouvernements des grandes puissances qu'en retombe la responsabilité.

8. Le premier pas en matière de désarmement devrait être l'interdiction effective et radicale de l'utilisation des armes nucléaires et thermonucléaires, ainsi que des explosions expérimentales. Viendrait ensuite, comme conséquence logique, le désarmement progressif et par étapes, sous contrôle efficace. C'est là, précisément, le rôle dévolu à l'Organisation des Nations Unies. Si le désarmement se réalisait, l'Organisation des Nations Unies aurait accompli l'une de ses missions les plus élevées et les plus chères au cœur de l'homme et aurait droit à la reconnaissance éternelle de l'humanité. A ce propos, nous trouvons encourageante l'esquisse que nous a faite du problème le chef de la délégation des Etats-Unis, le 20 de ce mois [1125<sup>ème</sup> séance].

9. L'interdiction des armes atomiques une fois acquise, on serait en mesure de mettre davantage l'accent sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et, dans cette voie, la science offre à l'humanité des perspectives illimitées.

10. Le mur de Berlin, que le monde libre définit de façon plus imagée comme le mur de la honte, se rapporte à cette froide et horrible réalité de la séparation des deux Allemagnes matérialisée par des barbelés et un véritable mur qui interdit toute communication entre Allemands. Et, comme si cela ne suffisait pas, on a également recours aux balonnettes, aux balles et au meurtre pour éviter que le désir incorrigible de liberté ne s'exprime par la fuite. Et pourtant, on ne peut supprimer cet exode. C'est une avalanche d'hommes désespérés qui se voient con-

traints par la force de vivre dans les ténèbres et qui, tragiquement, cherchent le soleil. On enregistre, jour après jour, le cas de centaines de personnes qui, au prix des plus audacieuses odyssees, parviennent à tromper l'étroite vigilance de leurs geôliers; on apprend également tous les jours l'assassinat de malheureux qui ont échoué dans leur entreprise.

11. Nul n'ignore que, depuis la fin de la guerre, des personnes résidant en zone d'occupation soviétique n'ont cessé de fuir vers l'Ouest libre. Le manque de liberté et l'insécurité politique, liés à la dictature communiste, l'ingérence complète de l'Etat et des organisations politiques dans la vie privée de l'individu, la lutte antireligieuse et les mesures de collectivisation dans toutes les campagnes mettent en danger la sécurité individuelle des gens et créent une atmosphère qui rend intolérable l'existence en Allemagne orientale. Cette émigration en masse a fait que, en dépit de l'excédent naturel des naissances sur les décès, l'Allemagne de l'Est est le seul pays au monde où la population soit en constante diminution.

12. Quelles sont les causes de ce tragique exode? Il est facile de les expliquer: la zone d'occupation soviétique en Allemagne est un territoire communiste totalitaire, sous régime policier; c'est un satellite militaire des Soviétiques; c'est un satellite politique des Soviétiques; en définitive, la soviétisation, à laquelle le peuple allemand ne se résigne pas, s'est étendue, avec un luxe de contraintes, dans tous les domaines, à tout le pays.

13. Le mur de Berlin est, par conséquent, la démonstration la plus éloquente de l'échec d'un système; c'est aussi la démonstration la plus parfaite de ce que l'homme est libre par nature et qu'il ne peut se résigner à vivre dans l'esclavage.

14. Malheureusement, ce phénomène ne se retrouve pas seulement dans cette partie du monde. Il existe aussi et offre les mêmes perspectives tragiques dans d'autres régions où l'on assiste continuellement à l'immense et incoercible exode de malheureux qui, pour recouvrer la liberté, connaissent d'innombrables tribulations et réalisent d'incroyables odyssees.

15. La délégation du Guatemala n'a guère à ajouter à ce qu'elle a dit en d'autres occasions à propos de la situation tragique que connaît le peuple frère de Cuba, aujourd'hui complètement opprimé par le système soviétique, qui a converti la belle île, symbole de liberté, en un infortuné satellite. Tout cela s'est fait, il va sans dire, sous le prétexte de libérer Cuba d'un prétendu impérialisme économique des Etats-Unis. Le résultat c'est que Cuba s'est soumise à l'impérialisme totalitaire et impitoyable de l'Union soviétique. La condition du Cubain est analogue à celle dont souffrent les hommes d'Allemagne orientale et que nous analysons tout à l'heure: ici comme là, nous assistons tous les jours à l'évasion massive, dans des circonstances héroïques, de citoyens qui, se servant de moyens de fortune, essaient de fuir l'esclavage auquel est soumise leur patrie. Il semble inouï qu'on en soit arrivé à une telle extrémité, au marchandage politique de la liberté des prisonniers cubains et, avec un cynisme incroyable, à la mise à prix de la vie humaine.

16. Le Guatemala a sonné l'alarme dans le continent américain à propos de ce qui se produisait et de ce qui se préparait, cherchant ainsi à écarter la tragédie qui menaçait Cuba. Nous l'avons déclaré de façon nette et catégorique, sans mâcher les mots, dès la

septième Conférence des ministres des relations extérieures qui s'est tenue à San José de Costa Rica le 2 août 1960. Nous n'avons cessé de le dire depuis lors; encore, nous l'avons même dit bien antérieurement, lorsque nous avons constaté sur notre propre territoire que le système soviétique intervenait de façon agressive, par le truchement de l'auxiliaire cubain. Nous l'avons répété de façon tranchante et décidée à la Conférence de Punta del Este, à l'occasion de la huitième Réunion de consultation des ministres américains des relations extérieures et nous le réaffirmons aujourd'hui. Nos paroles étaient donc prophétiques, puisque nous nous trouvons actuellement en face d'une réalité intolérable et dangereuse pour le continent américain.

17. La délégation du Guatemala sait très bien que ces paroles vont provoquer de nouvelles insultes de la part du castro-communisme, dans cette salle comme ailleurs, cela contre le gouvernement de mon pays. Mais cela ne nous inquiète aucunement, parce que Castro lui-même ne compte plus à Cuba; ce n'est plus lui qui commande dans cette île infortunée; les vrais maîtres sont aujourd'hui les forces d'occupation de l'Union soviétique dont les membres, déguisés en techniciens, en conseillers, en coupeurs de cannes à sucre, ont débarqué leurs engins de guerre au cours des derniers mois, dans le double dessein de réitérer, le cas échéant, leurs exploits de Hongrie et de menacer la liberté du continent américain.

18. C'est pour nous un motif de très grande satisfaction de constater que la ténacité dont a fait preuve l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le régime colonial s'est traduite en peu de temps par la floraison de nouveaux Etats indépendants, dont les représentants participent maintenant en nombre croissant aux travaux de l'Assemblée générale. L'Organisation mérite d'être chaleureusement félicitée, de même que les peuples de ces pays et les puissances administrantes qui, d'une façon ou de l'autre, ont su comprendre que le régime colonial est anachronique, indéfendable, et prêter leur concours en aidant ces peuples à prendre la voie de leur émancipation.

19. Il est cependant regrettable que, dans certains cas, cette indépendance nouvellement acquise n'implique pas toutes les conditions de souveraineté qui doivent en découler, et qu'elle puisse permettre de masquer une forme nouvelle de colonialisme avec, comme conséquence, la sujétion, la domination et l'exploitation étrangères.

20. Mais, puisque nous sommes sur le terrain du néo-colonialisme — forme déguisée de l'asservissement des peuples —, il ne nous est pas possible de ne pas faire allusion à son autre aspect, encore très sombre, plus sinistre, plus brutal. Je veux parler des peuples malheureux qui gémissent sous un autre impérialisme, qui subissent l'esclavage par suite de la trahison de ceux qui ont livré leur patrie à la domination soviétique. Ces peuples, à tradition culturelle légendaire, ont succombé sous la force et sont aujourd'hui les galériens d'un énorme vaisseau de contrainte et de misère, où l'on noie dans le sang toute tentative de révolte et tout espoir de liberté.

21. L'une des résolutions les plus belles et les plus énergiques de l'Organisation des Nations Unies, pour liquider les vestiges du colonialisme, est bien la résolution 1514 (XV) qui a été adoptée à la quinzième session de l'Assemblée générale. L'Organisation y reconnaît "le désir passionné de liberté de tous les

peuples dépendants...", rappelle que dans la Charte tous les peuples du monde proclament leur décision de réaffirmer leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans l'égalité des droits et la dignité de la personne humaine. L'Assemblée reconnaissait par là que "la continuation du colonialisme entrave le développement... des peuples dépendants", les empêchant de "disposer librement de leurs richesses et ressources naturelles..."; elle estimait en outre que "la sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangères constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme...". C'est pourquoi l'Assemblée reconnaissait la nécessité d'accorder à ces peuples, sans aucune condition ni réserve, leur indépendance.

22. Conformément à notre attitude anticolonialiste que nous venons d'exposer, le Guatemala ne peut manquer de faire allusion — comme il l'a fait depuis longtemps — à une épine profondément enfoncée dans la chair du peuple guatémalien, je veux parler de Belize.

23. Nul n'ignore que nos droits sur ce territoire sont incontestables et que le seul lien juridique de quelque valeur à l'appui des prétentions britanniques a disparu lorsque le traité de 1859 est devenu caduc, du fait de la non-observance, par l'une des parties — le Royaume-Uni — de la clause de compensation. Bien que ses droits sur le territoire de Belize soient indiscutables, mais parce qu'en tant que peuple civilisé il défend ardemment et respecte les buts et principes des Nations Unies, le Guatemala a accepté que cette question fasse l'objet d'une vaste discussion, franche et sincère. On en trouve la preuve dans les discussions bipartites qui ont eu lieu à San Juan de Porto Rico, en avril de cette année; elles marquent le début de la recherche des moyens propres à rapprocher le Guatemala de cette autre population guatémalienne, qui a dû demeurer en dehors des courants féconds du nationalisme d'Amérique centrale.

24. La position du Gouvernement du Guatemala n'a pas changé; il rejette totalement la politique injuste et humiliante d'apartheid que le Gouvernement de la République sud-africaine impose sur son propre territoire et dans le Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain, aux races noires ou autres de diverses origines. Le peuple du Guatemala, qui a aboli l'esclavage dès les premiers jours de son indépendance, repousse toute pratique discriminatoire ou esclavagiste.

25. D'autre part, mon gouvernement se préoccupe de la situation des habitants de ce Territoire sous mandat et approuve totalement les recommandations contenues dans un des derniers rapports du Comité du Sud-Ouest africain, en particulier celles qui figurent dans la conclusion; ce texte — très important et fondamental — déclare en effet que le Gouvernement de l'Afrique du Sud ne doit pas continuer à administrer le Territoire et que

"l'intérêt de tous ceux qui sont en cause, et celui de la paix et de la sécurité internationales, exige que l'Assemblée générale entreprenne d'urgence une étude des moyens permettant de mettre un terme à l'administration par l'Afrique du Sud du Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain, et de faire assumer cette administration, directement ou indirectement, par l'Organisation des Nations Unies, afin d'assurer l'instauration d'un ordre légal et l'application des méthodes, des réformes et des programmes d'assistance qui permettront au

Territoire sous mandat d'assumer, dans le délai le plus court possible, toutes les responsabilités de la souveraineté et de l'indépendance"<sup>1/</sup>.

26. Comme cela signifie, de toute évidence, que le mandat doit être annulé, au cours de la seizième session de l'Assemblée générale, une solution a été avancée [résolution 1702 (XVI)]; elle propose pour l'Organisation des Nations Unies une base juridique et les moyens de droit pour entreprendre une action dans ce sens. Le Guatemala serait prêt à appuyer ladite action de notre organisation mondiale.

27. Le Guatemala, qui n'a pas pu jusqu'ici tirer pleinement profit de ses ressources économiques, s'intéresse vivement à l'œuvre que l'Organisation des Nations Unies assure, dans un esprit de coopération internationale, pour favoriser l'essor économique et social des pays sous-développés.

28. Dans ce cadre, le Guatemala et d'autres républiques sœurs d'Amérique centrale n'ont épargné aucun effort et ont fait appel à toutes leurs possibilités pour réaliser l'intégration économique de leurs peuples et créer le marché commun d'Amérique centrale, qui doit être un des éléments fondamentaux du développement économique de la région.

29. A cet égard, des progrès très satisfaisants ont été faits en matière de législation: réglementation du libre-échange, péréquation des taxes à l'importation, modification des avantages fiscaux en faveur du développement industriel; les résultats en sont très encourageants.

30. Ces programmes d'intégration économique et de libre-échange en Amérique centrale sont liés aux efforts déployés à l'échelle du continent, notamment au programme de l'Alliance pour le progrès.

31. Indépendamment du domaine strictement économique, les républiques d'Amérique centrale ont fait des progrès considérables quant aux différents aspects du processus d'intégration des pays de l'isthme d'Amérique centrale, tels que l'unification de l'enseignement de base et l'exercice des professions libérales.

32. Les assemblées législatives et les cours suprêmes de justice de nos républiques se concertent en vue d'unifier la législation et la procédure judiciaire de nos pays.

33. Ces tendances intégrationnistes précitées ont pour corollaire les efforts réalisés, sur le plan politique, pour cristalliser ce fervent désir d'une Amérique centrale unie. En janvier 1960, le Gouvernement du Guatemala a soumis à l'examen des peuples et des gouvernements frères d'Amérique centrale un projet de nouvelle charte de l'Organisation des Etats d'Amérique centrale, qui, s'inspirant de la réalité historique et des plus hautes aspirations de la population d'Amérique centrale, ne se limite pas à définir une organisation régionale; il constitue aussi un instrument efficace pour la reconstruction d'une République unie d'Amérique centrale.

34. J'ai le plaisir d'annoncer que les ministres des relations extérieures d'Amérique centrale se réuniront à Panama, en novembre prochain, pour élaborer et signer l'instrument qui, de façon effective, nous permettra de recouvrer notre ancienne unité, jetant ainsi les bases de la nouvelle patrie d'Amérique

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Supplément No 12A (A/4926), par. 162.

centrale, à laquelle aspirent depuis longtemps tous nos peuples.

35. Il ne me reste plus, Monsieur le Président, qu'à exprimer le désir fervent de ma délégation: celui de voir les travaux de la dix-septième session ordinaire de cette assemblée générale des Nations Unies se dérouler dans une atmosphère propice à la réalisation de nos objectifs et de nos principes: maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la justice et du respect des traités, de la foi et de la dignité de l'homme dans une conception plus vaste de la liberté; retour de la confiance entre les hommes et les nations, afin d'apporter un rayon d'espoir à l'humanité qui vit dans les souffrances et dans l'angoisse.

36. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de Cuba qui a demandé d'exercer son droit de réponse.

37. **M. GARCIA INCHAUSTEGUI** (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Etant donné la déclaration qu'a faite le Ministre des relations extérieures du Gouvernement du Guatemala, il nous semble indiqué de souligner un fait connu de tous: le lien qui unit le Gouvernement guatémalien à l'United Fruit Company. Ces rapports sont si étroits que, lorsqu'on parle du Gouvernement du Guatemala, on ne sait pas s'il s'agit de ce dernier ou de l'industrie fruitière, et non pas précisément parce que le Gouvernement du Guatemala exerce une influence sur ladite industrie. Cette situation est un témoignage patent du néo-colonialisme américain dans cette région. Le peuple frère guatémalien en est la première victime, ce qui explique clairement les déclarations faites à cette tribune par le représentant de l'industrie fruitière — je m'excuse, je veux dire du Gouvernement du Guatemala — contre le Gouvernement révolutionnaire de Cuba, cet après-midi.

38. Nous pensons que M. le Ministre du Guatemala, au lieu de répéter les accusations invraisemblables du représentant des Etats-Unis, aurait pu nous donner des explications sur les déclarations faites par son président concernant l'accord relatif à l'octroi de bases à des mercenaires au service des Etats-Unis pour attaquer Cuba en partant du Guatemala, cela en contrepartie de l'aide escomptée des Américains dans les revendications guatémaliennes sur Belize.

39. Nous rejetons les affirmations du Ministre des relations extérieures du Guatemala: nous le déclarons ceux qui avouent publiquement être les agresseurs d'un pays voisin ne sont pas habilités à prendre la parole dans cette enceinte.

40. Nous regrettons sincèrement que la nationalisation par notre gouvernement des domaines de l'United Fruit Company à Cuba ait provoqué une réaction aussi violente de la part du Ministre des relations extérieures du Guatemala.

41. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Mexique qui désire exercer son droit de réponse.

42. **M. CUEVAS CANCINO** (Mexique) [traduit de l'espagnol]: Je m'excuse auprès de l'Assemblée générale d'occuper son temps, mais je serai aussi bref que possible.

43. Le Ministre des relations extérieures du Guatemala, dans sa déclaration, a fait allusion aux droits de son pays sur le territoire de Belize. Au nom de l'amitié fraternelle qui unit nos deux gouvernements et nos deux peuples, je dois intervenir sur ce point

pour réaffirmer les droits du Mexique. Ces droits se fondent sur des antécédents historiques et juridiques bien connus; nous les exercerons lorsque sera modifié son statut actuel. Il convient également de dire que le Mexique respecte — et il l'a toujours montré — le droit de la population de Belize à l'autodétermination, droit qu'il considère comme fondamental.

44. **M. POPOVIC** (Yougoslavie) [traduit de l'anglais]: J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de la délégation yougoslave, pour votre élection au poste élevé et lourd de responsabilité de président de la dix-septième session de l'Assemblée générale, qui se trouve en face de tâches importantes et considérables, à la solution positive et constructive desquelles vous saurez apporter, grâce à vos longues années d'expérience dans les travaux de notre organisation, une précieuse contribution.

45. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis la dernière session, notre organisation et le monde entier se sont trouvés aux prises avec de nombreux problèmes internationaux encore en suspens. Nous pouvons toutefois noter avec une profonde satisfaction qu'il s'est offert des solutions et éléments nouveaux encourageants et positifs.

46. Au cours de la période passée en revue, un accord sur l'Algérie a été réalisé. Après de nombreuses années d'une lutte acharnée, le peuple algérien a conquis sa liberté et son indépendance. C'est avec un grand plaisir que le peuple et le gouvernement de la Yougoslavie saluent l'Algérie libre et indépendante et souhaitent au peuple algérien de connaître un plein succès dans la voie d'un développement indépendant et sans entrave.

47. Le peuple et le gouvernement de Yougoslavie, fidèles au principe du règlement pacifique des différends, ont accueilli avec grande satisfaction l'accord intervenu entre les Gouvernements d'Indonésie et des Pays-Bas au sujet de l'Irian occidental, accord qui prévoit l'unification de l'Irian occidental avec l'Indonésie et qui a été ratifié par l'Assemblée générale vendredi dernier [1127<sup>ème</sup> séance]. Le Gouvernement yougoslave qui, dès le début, a appuyé les droits légitimes de l'Indonésie, se félicite des efforts patients et constructifs des parties intéressées et se plaît à souligner le rôle important qu'a joué le secrétaire général U Thant dans la solution de ce problème.

48. L'accord sur le Laos offre au peuple de ce pays des perspectives de paix et de stabilité.

49. Ces accords montrent que, s'il y a bonne volonté de la part des parties en cause, si l'on respecte les intérêts mutuels, les problèmes internationaux les plus graves peuvent être réglés avec succès. Ces accords sont donc une confirmation nouvelle et irréfutable aussi bien du droit qu'a chaque nation d'être maîtresse de son destin, que de la nécessité d'une politique de négociation et de règlement pacifique des différends internationaux.

50. Parmi les tendances positives, il convient également de mentionner les pourparlers de Genève sur le désarmement, où, pour la première fois, des pays non alignés ont joué un rôle actif et constructif.

51. L'échange de lettres entre le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, dans lesquelles ces derniers se déclarent disposés à établir une coopération internationale pour l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, de même

que les recommandations unanimes du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, offrent la possibilité d'aboutir à des résultats utiles dans ce domaine nouveau de l'entreprise humaine. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures pour que les progrès accomplis par l'homme dans l'espace extra-atmosphérique, loin de constituer une nouvelle menace, favorisent au contraire le bien-être de l'humanité.

52. La Conférence sur les problèmes du développement économique, qui a récemment eu lieu au Caire, a contribué de façon positive à l'établissement de relations internationales sur un pied d'égalité et permis de combler le dangereux fossé qui sépare le monde en régions développées et sous-développées. La déclaration du Caire [A/5162] énonce clairement que tous les pays participants luttent pour le progrès économique du monde, grâce à la collaboration de tous, sans discrimination. Cela confirme le désir des pays en voie de développement de trouver des solutions aux problèmes de leur propre développement dans le cadre de l'économie internationale. Par conséquent, nul ne peut nier qu'en déployant les efforts dont fait état la déclaration les pays en voie de développement agissent en conformité de la Charte des Nations Unies et jettent les bases d'un règlement général des principaux problèmes économiques.

53. Le monde a récemment subi de profondes modifications sur la base et dans le cadre desquelles certains pays en particulier, et l'ensemble du monde en général, recherchent des méthodes et des solutions nouvelles aux nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux qui se posent à l'échelon national ou sur le plan international. Nous assistons actuellement à un événement historique, celui de l'émancipation de nombreux pays; ainsi, notre organisation compte maintenant 108 Membres, chiffre qui ne tardera pas à s'accroître encore.

54. La délégation yougoslave tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de notre organisation: le Rwanda, le Burundi, la Jamaïque, l'Etat de Trinité et Tobago. Cette augmentation du nombre des pays indépendants réduira encore, nous en sommes convaincus, les zones de conflit entre les principaux blocs de puissances; elle favorise par là même, tous les efforts tendant à renforcer la paix et à encourager la coopération pacifique entre peuples égaux et indépendants.

55. Un progrès immense a été réalisé dans le développement de la science et de la technique et dans les méthodes de mise en valeur économique.

56. Stimulée par ce progrès dans le monde, l'écrasante majorité de l'humanité se rend de plus en plus compte que la guerre entre nations est non seulement un anachronisme mais un crime contre l'humanité. Cette prise de conscience devient une force morale considérable qui peut grandement influencer sur les relations internationales.

57. Tablant sur ces faits, ainsi que sur la volonté de leurs peuples, les gouvernements d'un nombre sans cesse croissant de pays rejettent fermement la conception de la guerre inévitable; c'est là une thèse pusillanime, à courte vue, contraire aux intérêts du progrès mondial. Ces pays réaffirment leur foi inébranlable en ce que la communauté internationale est capable d'organiser sa vie sans avoir recours à la force, ce qui était le cas à des époques depuis longtemps révolues de l'histoire.

58. Toutes ces tendances positives et les résultats obtenus confirment que la politique de coexistence active et pacifique, appuyée par les pays non alignés avec tant de vigueur et exprimée l'an passé avec tant de force par la Conférence de Belgrade, gagne du terrain et joue un rôle sans cesse plus important dans les relations internationales. En même temps, la politique de coexistence fait entrer dans les faits l'esprit et les principes de la Charte; elle aboutit ainsi à renforcer notre organisation et le rôle qu'elle doit jouer dans la vie internationale.

59. Toutefois, de nombreux éléments négatifs ont pesé sur la période étudiée.

60. Les séquelles de la seconde guerre mondiale demeurent; le monde continue d'être divisé en blocs de plus en plus puissants sur les plans militaire, économique et politique, et qui, d'après la logique et le caractère de leurs relations réciproques, ne vont pas sans créer périodiquement des tensions dans les relations internationales, pour relancer la guerre froide; on court ainsi constamment le risque de voir cet état de choses se transformer en une guerre véritable; la domination coloniale persiste et, avec elle, le lourd héritage du colonialisme dans les pays nouvellement libérés; le fossé ne cesse de s'élargir entre les pays développés et les pays en cours de développement; tous ces éléments font aussi partie de la situation internationale actuelle.

61. Le monde dans lequel nous vivons est caractérisé par l'existence de systèmes sociaux différents. Comme bien d'autres, nous ne croyons pas que ces différences soient un obstacle insurmontable à l'établissement d'une paix durable, à condition que soient exclues les tendances à la domination et à l'ingérence dans le développement intérieur d'autres peuples et d'autres pays.

62. Chaque nation doit régler ses problèmes économiques, sociaux et politiques en tenant compte des données, des besoins et des possibilités qui lui sont propres. En outre, toute tentative visant à imposer par la force et de l'extérieur tel ou tel système à un peuple constitue une menace directe à la paix.

63. Le Gouvernement yougoslave s'est toujours tenu aux principes de non-intervention et d'autodétermination et les a toujours appliqués. Il désire fermement que ces principes deviennent les principes politiques directeurs de tous les gouvernements. C'est en tenant compte de cela que des graves problèmes comme celui de Cuba et d'autres encore peuvent et doivent être résolus. Attiser, en s'inspirant de l'esprit de guerre froide, les flammes de tel ou tel conflit analogue ne fait qu'aggraver la situation internationale déjà si tendue et rendre plus difficile d'aboutir à des solutions pacifiques qui profitent non seulement aux peuples intéressés, mais aussi à la communauté internationale tout entière et à la paix du monde.

64. Si les négociations sur le désarmement ont abouti à quelques résultats utiles, elles n'ont cependant pas encore enregistré de réels progrès. On a rendu hommage aux propositions constructives faites par les pays non alignés à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, mais on est resté sur des positions rigides, et — ce qui est plus inquiétant — non seulement la course aux armements se poursuit, mais elle ne cesse de s'intensifier.

65. Les conversations sur Berlin ne sont pas non plus entrées dans une phase plus rassurante; pourtant, elles se poursuivent depuis des mois et les divergences qui

subsistent ne constituent pas, en elles-mêmes, un véritable obstacle à un accord. Par conséquent, il est encore plus urgent que nous réclamions résolument de continuer à rechercher, au niveau approprié, une solution qui tienne compte des réalités en Allemagne, cela pour éliminer aussitôt que possible ce dangereux foyer de troubles qui existe au centre de l'Europe et pour trouver au problème de Berlin une solution conforme aux intérêts du peuple allemand et à ceux de la paix en Europe et dans le monde.

66. En opposant, dans ses derniers bastions, une résistance désespérée, le colonialisme ne cherche pas seulement — en vain bien entendu — à arrêter le cours de l'histoire, mais il menace en outre la paix dans certaines régions particulièrement vulnérables. Je songe avant tout à la guerre coloniale en Angola, à la dure répression coloniale au Mozambique, à la situation inquiétante en Rhodésie du Sud, à la politique d'apartheid en Afrique du Sud. En réaffirmant le droit indéniable des peuples coloniaux à la liberté et en soulignant qu'il est de l'intérêt de la paix mondiale de faire disparaître aussitôt que possible ces vestiges du passé, nous appuyons résolument ceux qui exigent que l'Angola, le Mozambique et d'autres territoires africains dépendants puissent sans délai accéder à l'indépendance. L'Organisation des Nations Unies, en vertu de la Déclaration historique contre le colonialisme adoptée par l'Assemblée générale il y a deux ans, devrait accorder à ces pays un appui encore plus marqué. Nous devons également souligner qu'il convient d'observer la plus grande prudence à l'égard des diverses tentatives néo-colonialistes plus ou moins dissimulées qui visent à retirer, à la liberté nouvellement acquise de certains de ces pays, toute sa valeur politique et économique.

67. Au Congo, l'immixtion étrangère se poursuit. Avec d'autres pays, nous avons toujours souligné ici que seules l'unité du peuple, l'intégrité territoriale, la liquidation des mercenaires étrangers et la non-ingérence des puissances étrangères peuvent fournir la base d'une solution favorable au peuple congolais et à l'intérêt général. Nous estimons qu'il convient d'insister sur tous ces points, en application des résolutions de notre organisation qui s'inspirent de ces objectifs.

68. Je dois mettre l'accent sur le fait qu'exercer une pression constante de l'extérieur sur un peuple épris de paix — il s'agit ici du Cambodge — est une pratique à la fois inadmissible et très inquiétante. Toute forme de pression sur un pays indépendant — et cela est encore plus vrai quand la pression est exercée en raison précisément de sa politique de coexistence pacifique et de non-alignement, comme c'est le cas pour le Cambodge — est non seulement contraire aux principes de la Charte des Nations Unies, mais compromet aussi dangereusement la paix et la sécurité.

69. Dans le domaine des relations économiques internationales, les éléments et tendances négatifs continuent de se manifester. On peut même dire qu'ils sont en voie d'accroissement. Le fossé entre les régions sous-développées et les régions développées du monde ne cesse de s'élargir dangereusement. Les tendances négatives qui jusqu'à présent affectaient l'économie mondiale se sont accentuées au cours de ces dernières années, par suite de la politique discriminatoire observée par des groupes économiques fermés. Certes, nous ne nous opposons pas à l'intégration économique régionale susceptible d'aboutir à un élargissement et à une intensification de la coopé-

ration économique internationale et à une intégration à l'économie mondiale. Au contraire, c'est vers ce but que nous devrions tendre. Toutefois, on ne peut dire que les tendances qui se manifestent en ce moment en Europe visent véritablement ce but. L'Etude sur l'économie mondiale, 1961, nous met en garde contre cette tendance qui peut encore s'accroître dans l'avenir. Il importerait donc d'analyser toutes les conséquences des formes actuelles d'intégration, de manière à pouvoir trouver des solutions qui garantiraient la prospérité de l'ensemble de l'économie mondiale.

70. Il subsiste encore de nombreuses raisons de s'inquiéter: elles sont loin d'être négligeables. Il importe donc que toutes les forces qui cherchent activement à œuvrer en faveur de la paix et de la collaboration internationale pacifique fassent preuve de la plus grande vigilance et déploient tous leurs efforts dans ce sens.

71. Les responsabilités qui pèsent sur les épaules des hommes d'Etat des grandes puissances nucléaires sont écrasantes. Le monde attend et exige très justement d'eux qu'ils ne se bornent pas à faire des déclarations en faveur de la paix, mais qu'ils cherchent sans relâche et avec patience des solutions à tous les problèmes, et notamment à ceux qui risquent de compromettre l'avenir même de l'humanité. Ces rencontres, ces conversations, qui ont pour objet de dissiper des malentendus réciproques et d'établir la confiance, peuvent revêtir une importance exceptionnelle. Assurément, il reste encore de nombreux problèmes; mais, parmi eux, il y en a qui pourraient être réglés immédiatement. Ces contacts personnels ne peuvent avoir qu'un effet favorable sur les événements mondiaux. En fait, aucune raison ne peut justifier qu'il ne s'en établisse pas au cours de la présente session. Nous disons ceci parce que nous estimons que des problèmes internationaux aussi essentiels que ceux concernant la guerre et la paix sont le souci de la communauté internationale tout entière; nous considérons que les grandes puissances ne détiennent pas le droit exclusif de les traiter. Toutes ont le droit, aussi bien que le devoir, de contribuer à leur solution dans la mesure de leurs moyens. De toute évidence, c'est dans cette enceinte, c'est dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, que nous pourrions le mieux tendre nos efforts vers ce but.

72. Si l'on tient compte de ce que réclame la majorité des pays représentés ici, et nous pensons qu'il en sera ainsi, la dix-septième session de l'Assemblée générale pourra jouer un rôle considérable dans le règlement des problèmes internationaux les plus graves.

73. L'année dernière [1015<sup>e</sup> séance], la délégation yougoslave avait encouragé et accueilli avec satisfaction les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement général et complet, de même que la création du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement; elle avait fait particulièrement ressortir que la présence des pays non alignés constituerait un facteur constructif dans l'examen et le règlement de cette question d'une importance aussi vitale pour l'humanité d'aujourd'hui.

74. En revanche, la délégation yougoslave avait souligné, par la même occasion, qu'un accord sur les principes et l'existence d'un organe chargé des négociations ne suffiraient pas à garantir le succès des pourparlers, s'il n'existait pas un réel désir de renoncer à une politique de "positions de force" et de mettre fin à la course aux armements, éléments

essentiels et conséquence logique d'une telle politique.

75. L'examen détaillé des divers aspects du désarmement poursuivi au cours des pourparlers de Genève a montré que ce n'était point des difficultés de caractère objectif, technique ou similaire, indéniabiles certes, qui s'opposaient au règlement de ce problème, mais plutôt celles de caractère subjectif. Notre conviction à cet égard se trouve renforcée par les conclusions adoptées à l'unanimité au sein du groupe consultatif d'experts qui a élaboré l'étude bien connue sur les conséquences économiques et sociales du désarmement, étude dans laquelle il est dit notamment que

"tous les problèmes et toutes les difficultés de transition qui résulteraient du désarmement pourraient être résolus par des mesures appropriées à l'échelon national et à l'échelon international. Il ne fait aucun doute que l'utilisation à des fins pacifiques des ressources actuellement consacrées à la défense pourrait servir l'intérêt de tous les pays et entraîner une amélioration des conditions économiques et sociales dans le monde entier".

76. Les efforts constructifs des huit pays non alignés membres du Comité des dix-huit puissances ont trouvé leur plus claire expression dans la proposition contenue dans le mémorandum commun des huit puissances relatif à la cessation des expériences nucléaires. Ce mémorandum ainsi que la Déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement en date du 20 septembre 1961 [A/4879] représentent, à notre sens, les deux documents les plus constructifs qui soient sortis des discussions et négociations de ces 12 derniers mois. Il est regrettable que les puissances nucléaires dirigeantes persistent à donner une interprétation différente aux suggestions contenues dans le mémorandum commun des huit puissances, retardant ainsi la conclusion d'un accord.

77. La délégation yougoslave, appuyant le désarmement général et complet, estime que, en matière de désarmement nucléaire, la question des essais nucléaires a la priorité absolue. Comme l'a dit fort justement le représentant du Gouvernement du Brésil [1125<sup>ème</sup> séance], les possibilités de progrès dans le domaine du désarmement général et complet sont fort minces si l'on ne parvient à aucun résultat, au moins pour la conclusion d'un accord sur le cessez-le-feu nucléaire.

78. Fidèle à l'attitude qu'elle a toujours gardée, la délégation yougoslave appuie fermement les demandes tendant à faire cesser sans délai tous les essais nucléaires. Elle est opposée aux explosions nucléaires de tous types à des fins militaires, qu'elles soient effectuées dans l'atmosphère ou sous l'eau, sous la terre ou à grande altitude. Les arguments avancés quant à la chronologie, au nombre total ou à la puissance totale des expériences nucléaires de tel ou tel pays ne sauraient justifier la poursuite des explosions nucléaires et ne peuvent davantage être une raison valable pour retarder la cessation définitive des expériences nucléaires.

79. La délégation yougoslave appuie pleinement le mémorandum des huit puissances du 16 avril 1962 et elle estime que l'Assemblée générale devrait l'accepter en tant que basé des pourparlers entre les puissances nucléaires.

80. Nous pensons aussi qu'il convient d'accorder la priorité absolue au problème de la cessation des essais nucléaires et de le considérer comme la question la plus urgente à l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous nous inquiétons vivement des menaces nucléaires qui constituent bien le danger le plus grand et le plus terrifiant qui pèse sur l'humanité, danger que vient accroître la poursuite des essais nucléaires. C'est pourquoi, nous estimons que l'Assemblée générale doit exiger que ces essais prennent fin sans retard. Nous partons du fait que les divergences existantes, qui ne portent que sur les essais souterrains, peuvent être aplanies. À cet égard, le mémorandum des huit puissances non alignées fournit, à l'avis de notre délégation, une base raisonnable pour un règlement efficace de ce problème. Ce mémorandum est conçu en termes assez larges pour permettre de trouver une formule généralement acceptable pour la conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires de toutes sortes, y compris les explosions souterraines. De plus, nous sommes, en principe, favorables à l'établissement de zones dénucléarisées et de toutes les autres mesures de désarmement sur lesquelles il serait possible de se mettre d'accord.

81. Le désarmement joue un rôle décisif dans le renforcement de la paix. Il ne faut pas oublier qu'il offre également de vastes perspectives au progrès économique et social de tous les pays. Les études relatives à ces problèmes, y compris l'étude des experts dont j'ai parlé tout à l'heure, laissent une impression profonde et sont une raison de plus pour que les dirigeants des grandes puissances mesurent les responsabilités historiques qu'ils assument à l'égard des peuples de leurs pays et de l'humanité tout entière.

82. Conformément à la politique toujours suivie par mon gouvernement, politique fermement opposée aux expériences nucléaires, quels que soient leurs auteurs et indépendamment des prétendues raisons qui les justifieraient, la délégation yougoslave participera activement à tous les efforts visant à la conclusion aussi rapide que possible d'un accord sur ce problème.

83. L'ordre du jour de la présente session comprend plusieurs points relatifs aux problèmes les plus importants du développement économique. Ceci n'est évidemment pas fortuit et nous pouvons dire sans exagérer que jamais dans l'histoire le besoin de développement économique et de progrès humain n'a revêtu pour l'humanité autant d'importance qu'aujourd'hui. Autrement dit, jamais autant qu'aujourd'hui on n'a ressenti l'urgent besoin de s'unir étroitement pour des efforts résolus.

84. Il ne saurait y avoir de paix durable dans un monde où les pays industriellement avancés dépensent chaque année pour les armements une somme à peu près équivalente aux possibilités de production de tous les pays en voie de développement pris dans leur ensemble. Nous ne saurions non plus nous attendre que les objectifs de la Charte puissent être atteints alors que les tendances du développement et ses applications pratiques viennent élargir davantage le fossé qui sépare les pays avancés et les pays en voie de développement.

2/ E/3593/Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.X.1), par. 195.

3/ Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/203, annexe I, sect. J.

85. Cela étant, le problème du progrès économique des pays en cours de développement, lesquels représentent plus de la moitié de l'humanité, nous semble être le problème essentiel qui se pose à l'économie mondiale d'aujourd'hui. Nous estimons donc que notre organisation ne doit négliger aucun effort pour chercher à le résoudre.

86. C'est pourquoi notre préoccupation touche une question d'importance générale qu'il convient d'étudier avec sérieux, si nous tenons à réaliser la prospérité et la paix que désirent si ardemment tous les peuples du monde.

87. Toujours conscients de la nécessité de coopérer sur une base d'égalité et d'interdépendance de tous les pays du monde, nous pensons que les pays en cours de développement ont le droit d'exiger une répartition plus équitable des richesses et la coopération internationale nécessaire à cet effet. Cela est essentiel, non seulement pour leur propre développement, mais aussi pour le progrès et l'accroissement de la prospérité des pays hautement développés et de la communauté internationale tout entière. Cela s'ajoutant aux très sérieux efforts accomplis dans chaque pays constitue l'un des moyens indispensables pour une évolution plus rapide des pays en cours de développement; il en résulterait une stabilisation de l'économie mondiale et un développement pacifique du monde.

88. Les pays en voie de développement ne souhaitent que collaborer sur une base d'égalité et d'avantages réciproques. Ils luttent pour un développement le plus rapide possible sur un pied d'égalité et pour l'organisation d'un commerce international à l'abri de toute pression et de toute discrimination. Voilà ce que recherchent les pays en voie de développement. Ce sont ces préoccupations et ces craintes qui ont abouti à la Conférence du Caire, qui, en juillet dernier, a réuni les représentants de 36 pays en voie de développement. La Conférence du Caire, dans sa déclaration, a défini les voies à suivre pour le règlement d'un certain nombre de problèmes économiques mondiaux très urgents.

89. Les pays qui ont participé à la Conférence du Caire sont pleinement conscients de leurs devoirs et de leurs obligations. C'est pourquoi ils mettent particulièrement l'accent sur la nécessité de mobiliser d'une manière systématique et planifiée toutes les ressources nationales, et d'opérer, dans le cadre des structures économiques nationales, tous les changements qui paraîtraient nécessaires à un développement économique accéléré. Les résultats acquis dans la mise en place de plans nationaux de développement ouvriraient sans aucun doute la voie à des possibilités encore accrues de coopération économique internationale.

90. Tout en cherchant à intensifier entre eux les échanges commerciaux, les pays en voie de développement demandent aux pays très développés d'adopter des mesures susceptibles de permettre d'élargir le commerce international et de le faire reposer sur une base d'égalité et de non-discrimination. Les membres des groupes économiques sont invités à modifier leur politique et à adopter des mesures propres à augmenter leurs importations en provenance des pays en voie de développement et à faciliter leur industrialisation.

91. Malheureusement, le grand public n'a pas, jusqu'à présent, réagi d'une façon favorable. Par ailleurs, dans certains pays très développés, on laisse parfois

entendre que la disparition des barrières commerciales entraînerait un tel accroissement des importations en provenance des pays en voie de développement que leur propre économie en serait gravement compromise et désorganisée. Je ne me propose pas, pour le moment, d'approfondir la question de savoir s'il s'agit là de la véritable raison ou si l'on doit rechercher d'autres motifs bien connus. Je voudrais seulement dire quelques mots quant aux opinions et craintes exprimées dans les pays hautement développés. A notre avis, il est grand temps que ces pays très développés prennent eux-mêmes des mesures concrètes en vue de s'adapter aux changements nouveaux et importants survenus dans l'ensemble du monde et en particulier dans le domaine économique. Tant que les pays très développés ne seront pas disposés à modifier la structure de leurs économies, tant qu'ils ne seront pas prêts à réserver une place aux produits des pays en voie de développement, on ne saurait espérer de ces derniers qu'ils se développent à un rythme suffisamment rapide. De même, on ne peut s'attendre que les pays en voie de développement continuent à acheter des biens d'équipement et des machines s'ils ne peuvent les payer avec ce qu'ils retirent de la vente de leurs produits. Les pays en voie de développement se trouvent ainsi placés dans une situation qui les met en retard en matière de développement économique. Ils se trouvent en effet contraints d'acheter de l'équipement lourd, des biens d'équipement et des machines à des prix toujours plus élevés, alors que le prix des produits qu'ils peuvent vendre reste stationnaire ou diminue. C'est là une position intenable et grosse de dangers. Elle exige des mesures urgentes, en premier lieu de la part des pays très développés. Si ceux-ci souhaitent réellement voir l'économie mondiale progresser de façon durable, ils doivent procéder à une modification structurelle profonde et donner une nouvelle orientation à leur industrie.

92. Dans leur déclaration, les pays participant à la Conférence du Caire demandent à l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures propres à stabiliser le commerce international des produits de base, et de s'attaquer au protectionnisme et aux méthodes similaires pratiquées par les pays très développés. Ils estiment à cet égard que le GATT doit s'adapter d'urgence, tant en ce qui concerne son organisation qu'à d'autres points de vue, à la situation existante et que les parties signataires de l'accord doivent prendre immédiatement des mesures énergiques pour améliorer les conditions des échanges avec les pays en cours de développement. De même, le Fonds monétaire international devrait trouver une solution plus efficace que celle choisie jusqu'à présent pour combler le déficit de la balance des paiements des pays en cours de développement.

93. Quant aux problèmes relatifs au financement international, la Déclaration du Caire souligne que, jusqu'à maintenant, tant le mode de financement que son volume n'ont pas répondu aux besoins des pays en voie de développement. Le financement devrait être adapté aux besoins définis par les plans nationaux de développement, et aider les pays en voie de développement à s'émanciper économiquement, le meilleur moyen consistant à recourir comme il convient au financement public. La Conférence recommande aux pays industriels de réserver 1 p. 100 de leur revenu national aux investissements dont ont besoin les pays en cours de développement. Les économies résultant du désarmement devraient être utilisées aux

mêmes fins. Pour s'attaquer au problème du financement dans son ensemble, avec les meilleures chances de succès, on pourrait faire intervenir l'Organisation des Nations Unies. Il est donc indispensable que les ressources de la Banque internationale et du Fonds spécial soient accrues et que le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) commence au plus tôt ses opérations. Dans le même dessein, on demande que l'assistance technique — en particulier celle dont l'administration est assurée par l'intermédiaire des Nations Unies — soit augmentée, améliorée et mieux adaptée aux besoins.

94. L'Organisation des Nations Unies, jusqu'à présent, n'a pas su prendre les mesures indispensables à la mise en œuvre, sur le plan pratique, des objectifs de la Décennie du développement. La Conférence du Caire, avec ses résultats, a largement contribué à mener à la réalisation de cet objectif. Autrement dit, la Conférence du Caire vise les mêmes buts que ceux visés par les Nations Unies. La Conférence a entrepris des tâches qui devront être exécutées par l'intermédiaire de notre organisation et, à cet effet, elle a décidé à l'unanimité de présenter la déclaration pour examen à la présente session de l'Assemblée générale, en tant que point distinct de l'ordre du jour.

95. Consciente des répercussions profondes des mesures proposées dans le domaine du développement économique, la Conférence du Caire a demandé qu'une conférence économique mondiale soit convoquée au début de l'année prochaine pour contribuer de façon essentielle à la suppression des obstacles qui s'opposent au commerce mondial et au développement international.

96. Près de 15 ans se sont écoulés depuis la Conférence de La Havane, dont la charte n'a malheureusement jamais été appliquée. Entre-temps, l'économie mondiale a subi des changements radicaux; la moitié de l'humanité s'est engagée dans la voie d'un développement économique indépendant et le problème économique capital, dans les pays très développés, a de moins en moins été celui de l'emploi, qui a marqué l'après-guerre, pour devenir celui de l'essor économique. Les nouveaux problèmes mondiaux que nous connaissons exigent d'être résolus d'après une méthode nouvelle; nous ne pouvons pas, nous ne devons pas persister dans de vieilles routines en recourant à des expédients temporaires. Si nous voulons obtenir des résultats vraiment concrets, nous devons agir de façon coordonnée et suivant des plans bien arrêtés. La Conférence économique mondiale devrait à ce point de vue être une réunion de travail et permettre d'aborder de façon nouvelle l'ensemble du problème de la coopération économique internationale et proposer une action concrète. Notre organisation ne peut plus rester le témoin passif des tendances et des problèmes de l'économie mondiale, mais bien plutôt devenir un élément actif et prendre rapidement les mesures pratiques qui s'imposent d'urgence.

97. Je suis convaincu qu'au cours de la présente session l'Assemblée générale accordera une attention soutenue aux importants problèmes économiques qui figurent à son ordre du jour et prendra les mesures propres à apporter une prompt solution à l'actuel état de choses.

98. Dans ma déclaration, je n'ai pu traiter toutes les questions qui se posent dans ce domaine, mais ma délégation espère pouvoir, lors de prochaines interventions, faire certaines suggestions et présenter des

propositions lorsque des questions précises seront examinées.

99. Pour conclure, je voudrais dire quelques mots du rôle et des fonctions de notre organisation dans les circonstances présentes. L'Organisation des Nations Unies s'est développée parallèlement au développement du monde et des relations internationales. Elle est de plus en plus un facteur de développement et de progrès, de maintien de la paix et de l'établissement d'une coopération plus étroite entre les nations. L'Organisation progressera plus rapidement dans cette voie si tous ses membres recourent à elle pour en faire une tribune d'où l'on pourra atténuer et surmonter les divisions qui séparent les blocs et mettre fin aux différends dont le monde est actuellement le théâtre. Etant donné sa composition élargie et son caractère de plus en plus universel, notre organisation se doit de constamment évoluer et de démocratiser davantage ses structures, d'étendre le domaine de ses activités utiles et de devenir capable de répondre aux espoirs et aux besoins de tous ses membres. Ceci d'autant plus que se dessinent des tendances et des tentatives négatives à diminuer l'importance et le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

100. Certes, on s'efforce également de régler, et de façon positive, des problèmes internationaux et de renforcer la paix et la coopération internationales en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies. Tous les efforts sincères déployés dans ce sens sont précieux et doivent être favorablement accueillis. Toutefois, étant donné que l'Organisation reflète notre monde de plus en plus fidèlement et qu'elle est de mieux en mieux en mesure de contribuer à une évolution progressive, c'est dans son enceinte, ce doit être dans son enceinte que tous les pays devraient participer de façon effective à l'effort collectif en faveur de la paix et de la coopération internationales.

101. Nous pouvons déclarer avec satisfaction que le secrétaire général U Thant a grandement contribué à orienter dans ce sens les activités de notre organisation; aussi exprimons-nous l'espoir qu'il continuera à s'acquitter de ses fonctions avec le même succès.

102. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Deux délégués ont demandé à exercer leur droit de réponse, l'un en fin de séance, l'autre immédiatement. Il s'agit, dans ce dernier cas, de répondre à une déclaration faite par un autre représentant exerçant son droit de réponse. Je prie le représentant du Guatemala, auteur de cette demande, d'attendre la fin de la séance; nous pourrions ainsi grouper ces deux interventions, et éventuellement d'autres. Je vois qu'il y consent.

103. M. ARAM (Iran) [traduit de l'anglais]: Puis-je d'abord, Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, vous féliciter chaleureusement de votre élection comme président de l'Assemblée générale. J'ai conscience, ce faisant, d'exprimer également les sentiments de tous mes compatriotes, liés aux vôtres par l'amitié et la fraternité. L'étroite association de nos deux pays, notre vaste communauté de pensée et de sentiment font que votre élection est pour nous un objet de grande satisfaction. La participation croissante du Pakistan aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, l'étendue de vos connaissances, vos liens étroits avec les institutions internationales justifient pleinement votre élection à cette haute fonction.

104. Je tiens également à rendre hommage au Président sortant, M. Mongi Slim, dont l'œuvre, au cours des années écoulées, lui a valu l'admiration et le respect de tous. Sa sagesse et sa patience ont rehaussé le prestige de l'Assemblée générale et donné l'exemple à suivre dans la tâche à venir.

105. Nous nous félicitons de voir parmi nous, à cette session, les représentants du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque, de la Trinité et Tobago, et nous sommes convaincus que notre association avec ces nouveaux Etats, dans l'Organisation des Nations Unies, sera fructueuse et placée sous le signe d'une étroite coopération.

106. Avant d'en venir à mon exposé, je voudrais transmettre un message à l'Assemblée et lui faire part de la gratitude qu'éprouvent mon gouvernement et tous mes compatriotes envers les gouvernements et les peuples de tant de pays qui nous ont apporté aide et réconfort après le terrible tremblement de terre qui a affligé l'Iran, il y a environ trois semaines. La réaction immédiate, de tous les points du globe, a été magnifique. Nous remercions tout le monde pour cette sympathie et cette générosité; nous adressons également notre chaleureuse gratitude au Secrétaire général par intérim et à l'Organisation des Nations Unies pour les efforts qu'ils ont déployés à notre égard.

107. Le début de cette dix-septième session est marqué par une aggravation sensible de la tension internationale. Heureusement, l'Organisation des Nations Unies nous permet de passer en revue les problèmes mondiaux, de chercher à en comprendre les causes et d'élaborer des projets pour les résoudre. Nous devons donc aborder ces problèmes avec tout le sérieux et l'état d'esprit correspondant à leur ampleur. Il se peut que nous n'avancions pas rapidement vers la solution des problèmes essentiels, mais nous devrions pouvoir, à tout le moins, introduire dans nos relations le degré de tolérance et de compréhension indispensable à un relâchement de la tension mondiale.

108. Depuis notre dernière réunion l'an passé, certains problèmes d'intérêt mondial ont été réglés. Mais de nouvelles crises ont éclaté et les menaces que faisaient peser certaines questions anciennes se sont accentuées.

109. Néanmoins, dans ce climat peu clément des relations internationales, des événements réconfortants sont intervenus. Je songe notamment à l'indépendance de l'Algérie et au règlement pacifique des problèmes du Laos et de l'Irian occidental. Ces faits-là prouvent que le mécanisme de règlement pacifique ne peut fonctionner avec succès que s'il y a bonne volonté de la part des négociateurs et désir de coopérer. Nous devrions tirer un enseignement de ces événements et ne jamais nous laisser aller au découragement devant l'aspect terrifiant de ces problèmes.

110. En juillet de cette année, le monde a enfin pu saluer l'indépendance de l'Algérie, obtenue après huit ans de guerre et au prix de dizaines de milliers de vies. Le courage du peuple algérien, les épreuves qu'il a endurées au cours de la guerre n'ont eu d'égal que la noblesse de sa cause et l'idéal pour lequel il a combattu. Il a donné une signification nouvelle à la lutte pour la libération nationale et rehaussé encore l'objectif de l'indépendance.

111. Avec la fin de la guerre en Algérie et l'accession à l'indépendance, c'est à la fois une cause impor-

tante de tension en Afrique et une menace à la paix et à la sécurité internationales qui se trouvent ainsi éliminées.

112. Nul ne contestera le rôle décisif qu'ont joué, dans l'heureuse solution du problème algérien, l'actuel Gouvernement français et son chef, le général de Gaulle, auquel nous rendons un chaleureux hommage. De façon à la fois réaliste et constructive, le général de Gaulle a reconnu, sans hésitation, dès son retour au pouvoir, les aspirations légitimes du peuple algérien et préparé la voie qui devait mener à leur réalisation.

113. Nous adressons tous nos vœux pour le succès et la prospérité du nouvel Etat algérien et sommes convaincus que l'Algérie, forte de l'expérience acquise dans les récentes années, jouera un rôle important dans la famille des nations. Nous attendons avec joie le moment proche où nous pourrions saluer parmi nous les représentants de ce pays.

114. La signature, à Genève, le 23 juillet, de l'Accord sur la neutralité du Laos, a également constitué un élément encourageant. Ainsi se trouvait résolu un problème international orageux qui depuis un certain temps était la cause d'une grande tension dans cette région du monde. L'Accord sur le Laos est venu réfuter les arguments des pessimistes et démontrer que des négociations entreprises en toute bonne foi peuvent aboutir au règlement de problèmes difficiles.

115. Le règlement du problème de l'Irian occidental vient aussi faire triompher l'idée du règlement à l'amiable des différends internationaux. Là encore, les négociations, marquées par un esprit de coopération et de conciliation, ont porté leurs fruits. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les Gouvernements de l'Indonésie et des Pays-Bas, ainsi que les pays et personnalités qui ont contribué à ces résultats. A ce sujet, il convient d'adresser tout particulièrement nos félicitations au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

116. Malheureusement, en ce qui concerne le Congo, nous ne pouvons exprimer la même satisfaction. On peut dire, sans exagération, que le problème du Congo, du fait de l'importance qu'il a pour le maintien de la paix en Afrique, des conséquences qu'il entraîne sur le plan financier et sur l'avenir de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de paix, pose à notre organisation un de ses problèmes les plus délicats.

117. Nous estimons que l'opération des Nations Unies au Congo a été utile et nécessaire et qu'elle était justifiée, quand on sait qu'aux termes de la Charte l'Organisation a pour mission essentielle de maintenir la paix et la sécurité internationales.

118. Nous notons avec satisfaction que le plan fédératif mis au point par le Secrétaire général semble être acceptable, en principe, à la fois au gouvernement central et aux autorités katangaises. Nous espérons que, dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelles, des mesures seront bientôt prises en vue de sa mise en œuvre.

119. A propos de l'Afrique, je ne peux que regretter les conditions dans lesquelles vivent des millions d'Africains sous la domination coloniale, malgré le grand mouvement qui se développe en faveur de la libération des peuples colonisés. Nous espérons sincèrement que les gouvernements intéressés sauront adopter une attitude réaliste et faire preuve d'une

plus grande compréhension à l'égard des aspirations des hommes de notre époque.

120. Les causes de tension internationale dans d'autres parties du monde font également l'objet de nos préoccupations. On songe tout d'abord au problème de Berlin, dont la solution, dans l'intérêt du peuple allemand et de la paix mondiale, de même que le règlement de tous les différends internationaux actuels, doit se trouver, à notre avis, dans le respect des engagements et accords internationaux solennels.

121. Le problème de Berlin est, en un certain sens, le cas type où les tentatives de coopération internationale et de collaboration dans la paix sont vouées à l'échec en raison de la méfiance et de l'incompréhension. Le débat sur le désarmement en fournit le meilleur exemple. En fait, la question du désarmement dépasse en importance tous les problèmes posés actuellement dans le monde. Il n'est pas de problème vital, qu'il s'agisse d'indépendance nationale ou de développement économique, qui ne soit directement ou indirectement lié à la question de la course actuelle aux armements.

122. L'atmosphère de crainte et de méfiance qui règne entre les principales puissances nucléaires a voué les efforts de la récente Conférence du désarmement aux mêmes discussions futiles qu'à toutes les réunions précédentes. Cela signifie que nous continuerons d'être les témoins d'une série infernale et interminable d'essais nucléaires avec toutes les conséquences tragiques que cela comporte. Cela signifie aussi que la porte restera ouverte à d'autres nations qui voudront participer à la course aux armes nucléaires, jusqu'à ce qu'elles deviennent monnaie aussi courante que l'est aujourd'hui l'artillerie classique. En fait, jamais la course aux armements n'a été aussi acharnée qu'à l'heure actuelle, jamais les essais nucléaires n'ont revêtu une telle ampleur.

123. En réalité, les puissances nucléaires ont de plus en plus l'obligation morale de rechercher une solution immédiate en vue de mettre fin aux essais nucléaires. La conclusion d'un accord interdisant effectivement de telles expériences n'est pas seulement impérative en soi, mais elle servirait également la cause du désarmement général et complet.

124. Si, en fait de désarmement, le dernier mot revient aux grandes puissances, il n'en est pas moins vrai que, s'agissant d'une question dont dépend la stabilité et la paix du monde entier et dont les répercussions peuvent fort bien décider du destin du monde, aucun Etat, si petit soit-il, ne saurait être exclu du débat.

125. Il convient de se rappeler aujourd'hui que, 17 ans après la fin de la dernière guerre mondiale, l'humanité consacre environ 330 millions de dollars par jour à l'armement. Le dernier rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales du désarmement fait observer que les 120 milliards de dollars affectés chaque année aux armements correspondent à environ la moitié des ressources totales réservées chaque année pour la formation brute de capital dans le monde. Ce chiffre, toujours d'après le rapport, représente l'au moins les deux tiers de la valeur monétaire du revenu national global de tous les pays sous-développés — et d'après certaines estimations il serait peut-être du même ordre de grandeur. 2/.

24/E/3593/Rev.1 (Publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.X.1), par. 8.

126. Nous partageons l'opinion selon laquelle ce qui importe, ce n'est pas tant la simple participation que l'attitude et la méthode adoptées par les principaux négociateurs. Il est encourageant de constater que, lors des récentes négociations de Genève, les États-Unis ont fait preuve de la plus grande souplesse en ce qui concerne la question primordiale du contrôle et de l'inspection. C'est dans cette sorte d'attitude que réside le moyen d'aboutir à un accord futur sur le désarmement, car si les conventions ou les soupçons entravent l'action des négociateurs, aucun progrès ne peut être réalisé.

127. Les difficultés auxquelles se sont heurtées les négociateurs doivent servir à faire comprendre que tout problème peut être réglé, pourvu que l'on s'y attaque avant que ne surgissent les complications. A cet égard, il convient d'attirer l'attention sur la question de l'espace extra-atmosphérique. Faute de mettre en place, dès maintenant, un mécanisme de contrôle et de réglementation des utilisations de l'espace extra-atmosphérique, la course aux armements risque fort de s'étendre à ce domaine. Dans ce cas, il sera plus difficile de parvenir à un accord sur le désarmement et le danger de destruction totale par la guerre nucléaire s'en trouvera sensiblement accru.

128. Bien que l'exploration de l'espace extra-atmosphérique soit devenue pour l'homme un champ d'activité nouveau et important, aux objectifs les plus variés, l'espace extra-atmosphérique n'est encore soumis à aucun système juridique. Il n'existe même pas d'accord international réglementant les problèmes juridiques les plus élémentaires qui ont trait à l'espace, comme par exemple la définition de la limite extrême de l'atmosphère.

129. Nous constatons avec regret que l'Organisation des Nations Unies n'est pas encore parvenue à mettre au point un système de règlement garantissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques. L'Organisation des Nations Unies peut et doit favoriser la création de centres scientifiques internationaux où les savants de tous les pays pourraient participer à cette grande entreprise humaine. Toute réglementation internationale de l'espace extra-atmosphérique doit avoir essentiellement pour objet la mise en pratique du principe fondamental selon lequel l'espace relève du domaine public international et ne saurait en aucune façon faire l'objet d'appropriation de la part d'un pays quel qu'il soit.

130. Les deux grandes puissances qui, par leurs prodigieuses réalisations, se sont assurés à juste titre un rôle primordial dans ce domaine — les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques — doivent assumer au premier chef la responsabilité de l'utilisation, à des fins pacifiques, de l'espace extra-atmosphérique.

131. Les résultats déjà obtenus dans la conquête de l'espace nous obligent à prendre encore davantage conscience des immenses possibilités sans cesse accrues qui s'offrent à l'homme de faire bon usage de ses connaissances et de son expérience scientifique et technique.

132. Quand on considère l'ampleur du travail constructif qui reste à accomplir pour libérer le monde de la pauvreté et de la maladie, on peut se demander à nouveau pourquoi l'homme a tendance à utiliser pour détruire son savoir-faire et ses

connaissances. Les années à venir verront-elles s'accroître la tension internationale et avec elle la menace d'anéantissement, ou, au contraire, vont-elles confirmer les espoirs de paix et de prospérité que nourrit l'homme?

133. Les Nations Unies ont désigné les années 60 sous le titre de "Décennies des Nations Unies pour le développement". Les "Mesures proposées" contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la Décennie des Nations Unies pour le développement 3/ montrent le chemin à suivre pour que les pays du monde les moins favorisés puissent parvenir à un développement indépendant. Mais, pour que ces mesures proposées aient leur plein effet, il reste encore beaucoup à accomplir.

134. Permettez-moi, pour illustrer la situation qui règne actuellement dans les pays en voie de développement, de citer le cas de mon propre pays. L'Iran concentre actuellement ses efforts sur la réalisation de projets économiques et sociaux qui, alliés à l'exécution énergique du plan de réforme agraire, ont pour but d'assurer la justice sociale, d'accroître le niveau de vie et d'améliorer l'enseignement et les normes sanitaires pour l'ensemble de la population.

135. Pour mener à bien ces projets, nous avons réparti nos ressources avec le plus grand soin, et sérieusement réduit les dépenses qui ne sont pas affectées au développement. Mais, comme d'autres pays en voie de développement, nous en sommes arrivés en Iran au point où l'exécution de notre programme de développement nécessite du capital à long terme avec facilités de remboursement.

136. Dès le début de son existence, l'Organisation des Nations Unies a recommandé, sous différentes appellations, l'institution d'un fonds d'équipement. Les conditions économiques actuelles devraient inciter davantage à envisager la création d'un tel organisme. A cet égard, je voudrais citer ce qu'a récemment déclaré le Président de la Banque internationale:

"Il va devenir de plus en plus difficile de poursuivre la mise en œuvre des projets et des programmes de développement de façon ordonnée et à un rythme régulier, à moins que, dans l'éventail des formes d'aide possible, on réserve une part plus importante à l'octroi de prêts."

137. Il y a un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention: le prix qu'on nous est payé, à nous pays en voie de développement, pour la vente de nos produits de base. Les gains que nous en retirons ont connu des fluctuations, et, au cours des dernières années, ont toujours eu tendance à s'amenuiser. La Commission du commerce international des produits de base a constaté que le prix moyen des denrées de base a atteint son niveau le plus bas depuis 1950. En outre, le prix des produits manufacturés que nous importons n'a cessé d'augmenter.

138. Nous souhaiterions que nos matières premières et nos minéraux soient payés à leur juste prix, qu'il s'agisse de coton ou de pétrole. Si nous ne bénéficions pas d'un taux de l'échange plus favorable, notre développement économique s'en ressentira nécessairement. Nous apprécions les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour remédier à cette situation; nous nous félicitons des études et des conférences qu'elle a organisées, avec des succès divers, sur le blé, le sucre, le café et d'autres denrées. Mais

l'Organisation doit multiplier ses efforts pour améliorer le taux de l'échange pour les matières premières et les minéraux en provenance des pays exportateurs.

139. Dans le domaine du développement économique, comme en matière politique, le Secrétaire général a fait preuve d'une grande compétence en permettant à nos aspirations et à nos désirs de s'exprimer. Je tiens à lui rendre, de cette tribune, un hommage tout particulier. La sagesse et l'habileté avec lesquelles il a traité les différents problèmes que la communauté internationale témoigne de la compétence et du courage de celui qui se trouve placé à la tête du Secrétariat des Nations Unies. Pour la plupart d'entre nous, qui avons tant mis sur le prestige et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, cette attitude suscite à la fois la confiance et la reconnaissance. J'espère que l'occasion lui sera donnée de continuer à rendre les précieux services dont on a tant besoin, et nous lui apportons l'assurance de notre appui total.

140. J'aimerais dire maintenant quelques mots de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Le nombre de ses membres est aujourd'hui plus élevé que jamais; en fait, il y a croissance dans presque tous les domaines. L'Organisation assume sans cesse de nouvelles responsabilités.

141. Et pourtant, en dépit de cette tendance, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais été plus critiquée qu'elle ne l'a été récemment. Mais toutes les critiques ne portent pas sur sa prétendue faiblesse. Certains s'en prennent à elle pour avoir, selon eux, outrepassé les limites fixées par la Charte.

142. Il serait vain de nier que l'Organisation n'a pas été la cause de joies sans limites; je suis enclin à attribuer cet état de choses à des facteurs extérieurs plutôt qu'à une défaillance fondamentale de son fonctionnement ou de sa conception même. L'Organisation des Nations Unies est encore la seule institution humaine qui réunisse les éléments nécessaires à l'exercice efficace d'une autorité mondiale. Tant que les relations internationales n'auront pas subi de transformations radicales, notre tâche devra consister en une coopération patiente et continue, dans la limite des garanties offertes par l'Organisation des Nations Unies et en fonction des espoirs auxquels elle nous permet de nous raccrocher. En attendant, nous pourrions entreprendre certaines réformes en vue de donner plus d'efficacité aux organes que l'Organisation a chargés de reconstruire la paix.

143. Cela m'amène à parler de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. La Charte a été rédigée, il y a 17 ans, dans des circonstances différentes. Depuis lors, bien des choses ont changé. Si l'Organisation s'est révélée extrêmement souple et a su s'adapter à des conditions nouvelles sans avoir été formellement modifiée, on s'accorde généralement à reconnaître cependant qu'il serait souhaitable d'y apporter des réformes. Les méthodes nouvelles tentées par l'Organisation ces dernières années, les difficultés rencontrées en diverses circonstances, et les profondes modifications qui sont intervenues dans la composition numérique même de l'Organisation soulignent la nécessité et la valeur de telles réformes; mais toute modification structurelle ne peut s'accomplir si la tension actuelle ne se relâche pas de façon sensible. Compte tenu de ces considérations, je me propose d'évoquer brièvement les quelques changements qui, selon nous, doivent être envisagés sans plus attendre.

144. Peut-être conviendrez-vous avec moi, Monsieur le Président, que les petites et moyennes puissances ont le droit d'attendre de l'Organisation des Nations Unies — qui aura bientôt 20 ans d'existence — qu'elle dispose de sa propre force internationale, aussi modestes qu'en soient ses effectifs et serait-ce même l'état embryonnaire. L'utilisation de cette force, qui revêt des formes différentes au Moyen-Orient, au Congo et bientôt en Iran occidental, prouve amplement que les Nations Unies doivent désormais pouvoir disposer d'une telle force et cela de façon permanente.

145. Il serait également utile de revivifier la procédure de règlement pacifique des conflits internationaux, à la fois à l'Assemblée et au Conseil de sécurité. On a souvent évoqué la nécessité d'élargir la composition du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Ce n'est là que la conséquence logique de l'augmentation du nombre des Etats Membres, et j'espère qu'on accordera à cette question toute l'attention voulue.

146. Qu'il me soit cependant permis de dire que, même non révisée, la Charte des Nations Unies — si l'on s'y tenait scrupuleusement et conséquemment — devrait pouvoir fournir aux Etats Membres les règles propres à assurer la coexistence dans la paix et l'harmonie. S'agissant de l'Iran, je tiens à réaffirmer une fois de plus notre confiance dans les buts et les principes de la Charte et à promettre de nouveau notre appui à l'Organisation. Nous n'avons jamais failli à remplir nos obligations envers la Charte. Nous avons soutenu les actions pacifiques de l'Organisation sans limitation ni réserves. Nous avons participé aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies en fonction de nos possibilités financières, et, à cet égard, je tiens à mentionner tout particulièrement la décision prise par l'Iran de souscrire pour une somme d'un demi-million de dollars de bons des Nations Unies. Cette décision n'a pas été prise dans des conditions normales, mais à une époque où le pays traverse une période d'austérité économique.

147. Nous avons toujours été conscients de nos obligations et de nos devoirs: il nous faut vivre avec nos voisins en bonne harmonie et en toute amitié et régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir. A vrai dire, la pratique d'une politique de bon voisinage a toujours été l'un des principaux objectifs de la politique étrangère de l'Iran. Les récentes assurances données à l'Union soviétique sont une nouvelle preuve de nos bonnes intentions qui nous animent à l'égard de nos voisins. Et si, en certaines occasions, nous avons constaté que nos efforts pouvaient favoriser une meilleure compréhension entre nos voisins, nous n'avons jamais manqué de jouer le rôle qui nous incombait. C'est ainsi que S. M. I. le Shah des Shahs a entrepris récemment de servir de médiateur entre deux nations sœurs, le Pakistan et l'Afghanistan. Les efforts que nous avons généreusement entrepris seront, nous l'espérons très sincèrement, couronnés de succès.

148. Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'adhésion profonde de l'Iran aux nobles idéaux des Nations Unies et exprimer l'espoir que la dix-septième session de l'Assemblée générale saura contribuer, sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, à servir la cause de la paix et de la concorde internationales.

149. M. DAVID (Tchécoslovaquie) [traduit du russe]: Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation tchécoslovaque, de vous féliciter pour votre

nomination à ce poste important et d'exprimer l'espoir que, sous votre direction, la dix-septième session de l'Assemblée générale aboutira à des résultats positifs.

150. Au cours de l'année écoulée, les peuples ont obtenu de grands succès dans leur lutte pour la paix, l'indépendance et l'égalité. Par suite du développement de l'économie, de la science et de la culture dans tous les domaines, les forces du système socialiste mondial se sont grandement accrues en même temps que leur influence sur l'évolution mondiale. Le vaillant groupe des cosmonautes soviétiques Nikolaïev et Popovitch, cette nouvelle étape de la conquête de l'espace extra-atmosphérique, constitue une grande victoire de la science et de la technique soviétiques.

151. De nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine participent de plus en plus activement aux événements internationaux, et cela est un facteur notable au point de vue de la paix.

152. Le Congrès mondial du désarmement et de la paix, qui a eu lieu à Moscou, la Conférence pour un monde sans bombe à Accra, et nombre d'autres conférences réunies au cours de l'année dernière, prouvent que les peuples du monde entier exigent résolument que soit écartée la menace d'une guerre nucléaire, et c'est sur ce point que doivent se concentrer les principaux efforts des gouvernements de tous les pays et de l'Organisation des Nations Unies.

153. Cependant, les efforts de l'humanité en faveur du progrès se heurtent à la résistance obstinée de forces du vieux monde qui, par tous les moyens, tentent de freiner le progrès social, s'efforcent de détourner contre l'humanité les conquêtes techniques et scientifiques. Elles procèdent fébrilement au réarmement — lequel apporte des bénéfices vertigineux — elles installent partout des bases militaires qu'elles dotent d'armes d'extermination massive. Ces forces entretiennent et créent de nouveaux et dangereux foyers de tension et, cherchant à envenimer à l'extrême la situation internationale, elles n'hésitent pas à brandir ouvertement la menace d'une guerre nucléaire.

154. A l'heure actuelle, précisément, nous sommes témoins d'un harcèlement acharné dirigé contre la République de Cuba. Les Etats-Unis d'Amérique, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et membre du Conseil de sécurité, en contradiction grossière avec leurs obligations, se livrent ouvertement à une politique d'agression contre Cuba, provoquant ainsi les appréhensions bien fondées des pays pacifiques.

155. Voyant qu'ils n'ont pas réussi, par le blocus économique, à faire fléchir le peuple héroïque de Cuba, ils accélèrent les préparatifs d'une attaque militaire contre ce pays.

156. Vendredi dernier, du haut de cette tribune, nous avons entendu déclarer que les Etats-Unis n'entreprendraient pas d'attaque contre Cuba [1127ème séance]. Mais à ce moment même, le Congrès américain adoptait une décision purement et simplement grosse de menaces à l'adresse de Cuba. Aussi, la déclaration de la délégation des Etats-Unis ne saurait-elle nous convaincre, bien au contraire. En effet, nous nous rappelons fort bien que le représentant des Etats-Unis avait donné les mêmes assurances à l'Organisation des Nations Unies, cela juste, à la veille de l'agression contre Cuba, en avril 1961.

157. Et aujourd'hui, on s'apprête aux Etats-Unis à rappeler les réservistes; on organise sur le territoire des Etats-Unis une attaque contre Cuba, nombre de dirigeants américains recherchent tous les prétextes possibles pour attaquer Cuba et incitent même à des actes de piraterie dans les eaux internationales; par des menaces et des pressions sans précédent, on contraint brutalement d'autres pays à appuyer ces actes d'agression des Etats-Unis contre Cuba.

158. Pourquoi l'évolution de Cuba éveille-t-elle tant d'animosité et de haine chez les dirigeants des Etats-Unis? Les Etats-Unis — puissance nucléaire — seraient-ils menacés d'une attaque de la part de 6 millions de Cubains? On saisit du premier coup toute l'absurdité de pareille affirmation.

159. Le Gouvernement des Etats-Unis ne veut pas prendre son parti du fait que le peuple cubain, sous la conduite de son gouvernement révolutionnaire, dirigé par Fidel Castro, a renversé le régime vénal et tyrannique de Batista, brisé les liens du régime colonial, privé les monopoles étrangers de la possibilité de profiter des richesses nationales de Cuba et de profiter des résultats du labeur de son peuple. Le Gouvernement des Etats-Unis ne veut pas accepter le fait que le peuple cubain est devenu maître chez lui, qu'il déploie des efforts immenses pour faire disparaître les pénibles conséquences de la servitude en matière économique, sociale et culturelle, qu'il est en train d'édifier une vie réellement nouvelle et libre et qu'il poursuit sans arrêt une politique de paix et de collaboration amicale avec tous les pays. Cuba, Etat souverain, a pleinement le droit de s'assurer tous les moyens nécessaires pour défendre contre les menaces et les actes d'agression des Etats-Unis les résultats du travail créateur de son peuple.

160. Au nom du gouvernement et du peuple de la République socialiste de Tchécoslovaquie, j'ai l'honneur de saluer, du haut de cette tribune, l'héroïque peuple cubain et son gouvernement. La République tchécoslovaque compte parmi les Etats qui entretiennent des relations amicales et collaborent de toute manière avec Cuba. Cette collaboration répond entièrement aux principes et aux buts de la Charte et nous nous en tiendrons là, que cela plaise ou non à qui que ce soit.

161. Le peuple cubain peut toujours compter sur le peuple tchécoslovaque qui, sympathisant chaleureusement avec lui dans la lutte qu'il mène, se tient fermement à ses côtés et continuera désormais à l'aider dans ses efforts pacifiques.

162. Nous condamnons résolument la politique impérialiste d'aventure que l'on mène à l'égard de Cuba. Tous les Etats dont la politique s'inspire des principes de la Charte doivent aussi condamner cette politique. Si l'Organisation des Nations Unies prenait son parti d'une telle politique, si elle ne s'élevait pas contre cette violation des droits souverains des Etats et contre cette ingérence dans leurs affaires intérieures, si elle n'appuyait pas le droit des peuples de choisir librement leur régime social, cela aurait inévitablement pour résultat la fin de l'Organisation.

163. Le souci de la paix et le respect des principes de la Charte des Nations Unies exigent qu'il soit mis un terme aux intrigues dirigées contre la liberté et la sécurité de Cuba et que les Etats-Unis, changeant leur politique, normalisent leurs relations avec la République de Cuba.

164. Nous estimons également indispensable d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la situation dangereuse née des actes d'agression des Etats-Unis au Sud Viet Nam. Il est notoire que, sur le territoire du Sud Viet Nam, l'armée régulière américaine avec son quartier général à Saïgon, équipée des armes les plus modernes, mène des opérations militaires visant à exterminer le peuple sud-vietnamien. Les forces armées des Etats-Unis participent à ces opérations militaires et à l'installation de camps de concentration où l'on rassemble la population de régions entières.

165. Si les actes d'agression des Etats-Unis d'Amérique contre Cuba en sont à la période de préparation active, au Sud Viet Nam, ils sont en plein essor. Les Etats-Unis d'Amérique s'efforcent, par le fer et par le feu, d'écraser l'action de l'héroïque peuple du Sud Viet Nam pour sa libération et la réunification de son pays. Les Etats-Unis foulent aux pieds les accords de Genève sur l'Indochine et, faisant figure de gendarme international, soutiennent ouvertement le régime fantoche et détesté du peuple de Ngo-Dinh Diem.

166. Si nous cherchons les causes de la tension actuelle dans le monde, avant tout nous les voyons précisément dans les actes des Etats-Unis, qui, par la force des armes, cherchent à étouffer la volonté de liberté et de véritable indépendance des peuples.

167. Une fois de plus, le représentant des Etats-Unis, dans son intervention, n'a pas renoncé à calomnier grossièrement les pays socialistes. Point n'est besoin de réfuter ce mensonge tiré de l'arsenal de la "guerre froide". Mais il faut que les Etats-Unis mettent fin à leurs tentatives d'intervention dans les affaires intérieures des pays de l'Europe orientale; il faut qu'ils tiennent compte et prennent acte enfin du fait que les peuples de ces pays ont définitivement abandonné le capitalisme, qu'ils ont librement choisi la voie de l'édification socialiste, sur laquelle ils obtiennent des victoires toujours croissantes qui contribuent essentiellement à la cause de la paix dans le monde entier.

168. La tâche la plus urgente pour l'heure est de faire disparaître le danger d'une guerre thermonucléaire par la réalisation d'un désarmement général et complet. Cependant, tous les pourparlers antérieurs pour résoudre ce problème, malgré les efforts inlassables de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, n'ont pratiquement abouti à rien. Cela s'applique aussi aux travaux du Comité des Dix-Huit constitué à la seizième session de l'Assemblée générale [résolution 1722 (XVI) II], Comité dont fait partie la République socialiste de Tchécoslovaquie.

169. Au début des travaux de ce comité, le Gouvernement de l'Union soviétique a présenté un projet concret, clairement formulé, dénommé "Traité sur le désarmement général et complet sous un strict contrôle international" qui fournissait, dès le commencement, une base appropriée à des pourparlers sérieux et fructueux. Dans ce projet se trouve résolu le problème fondamental, c'est-à-dire écarter la menace d'une guerre thermonucléaire par la destruction, à la première étape, des véhicules porteurs d'armes nucléaires et par la liquidation de l'arme nucléaire elle-même, à la seconde étape.

170. Ensuite, au cours des négociations, le Gouvernement soviétique, cherchant à collaborer à la réalisation d'un accord, a fait de nouvelles propositions dans lesquelles il était tenu compte des considérations des puissances occidentales.

171. Cependant, la bonne volonté de l'Union soviétique et des autres pays socialistes n'a pas éveillé de compréhension de la part des pays occidentaux qui, en lieu et place de désarmement, réclament l'institution d'un contrôle sur la poursuite de l'armement. Leur politique se fonde obstinément sur la conservation des armes nucléaires, aussi ne veulent-ils pas se mettre d'accord sur des mesures efficaces qui assureraient à bref délai la liquidation définitive de ces armes.

172. Ce fait est confirmé tant par l'attitude négative des puissances occidentales envers les mesures concrètes et radicales contenues dans le projet de l'Union soviétique que par la proposition de la délégation des Etats-Unis d'Amérique<sup>2/</sup>. Dans ce projet des Etats-Unis, non seulement on s'efforce de conserver les armes nucléaires au cours du processus du désarmement, mais encore on n'exclut pas, après la réalisation de ce processus, l'existence même de ces armes et, par là même, le déclenchement d'une guerre nucléaire mondiale.

173. Ainsi, il y a toujours une contradiction profonde entre les paroles et les actes des puissances occidentales. D'une part, autour de la table des négociations, leurs délégations n'ont pas été avares de mots pour proclamer leur désir de désarmer; mais, d'autre part, elles ont déposé des projets qui ne peuvent aboutir à la réalisation du désarmement. En même temps, les Etats-Unis et d'autres pays membres de l'OTAN ont continué d'accélérer la course aux armements. C'est de la décision du Gouvernement des Etats-Unis d'entreprendre des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère et à grande altitude que cela est ressorti plus clairement.

174. La session de printemps du Conseil de l'OTAN a été consacrée à l'accroissement ultérieur des armements, spécialement celui des armes nucléaires, d'où une augmentation du budget militaire des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et d'autres pays membres des blocs militaires occidentaux.

175. Cela étant, l'Assemblée générale doit s'occuper en détail de la question du désarmement et rechercher les possibilités de sortir de cette situation peu satisfaisante.

176. La voie à suivre pour cela est indiquée dans la nouvelle proposition soumise ici par la délégation soviétique au cours de la discussion générale, et dans laquelle le Gouvernement soviétique, une fois de plus, est allé très loin au-devant des désirs des puissances occidentales.

177. Il a proposé qu'au cours de la suppression, à la première étape, des véhicules porteurs d'armes nucléaires, l'Union soviétique et les Etats-Unis, à titre d'exception rigoureusement limitée, puissent garder à leur disposition un nombre exactement convenu de fusées globales (intercontinentales), de fusées de défense antiaérienne et de fusées antifusées.

178. A notre avis, rien ne peut plus maintenant faire obstacle à un accord sur la suppression dès la première étape des moyens de livraison des armes

nucléaires et des bases militaires en territoires étrangers. Il s'offrira ainsi de nouvelles possibilités pour des progrès dans les pourparlers sur le désarmement.

179. Nous estimons, compte tenu de ce qui précède, qu'une tâche importante pour la dix-septième session de l'Assemblée générale consiste à examiner sérieusement un programme économique de désarmement, comme le propose le Gouvernement soviétique [A/5333]. On a déjà beaucoup parlé des avantages considérables qu'apporterait à l'humanité entière le désarmement général et complet. Non seulement ce désarmement créerait une base solide pour le développement de relations pacifiques et la collaboration entre Etats, mais il apporterait aussi des avantages de caractère multiple à tous les pays, en libérant des ressources économiques immenses qui assureraient un développement rapide dans tous les domaines et tout particulièrement pour élargir considérablement l'aide aux peuples économiquement peu développés.

180. Bien que la question de l'arrêt des essais nucléaires soit déjà mûre pour une solution, il n'a pas été possible, ici non plus, de réaliser un progrès quelconque. La responsabilité en retombe entièrement sur les puissances occidentales, qui non seulement n'ont rien fait pour favoriser la réalisation d'un accord, mais, au contraire, ont encore compliqué les choses. En effet, en septembre de l'année dernière, le Gouvernement des Etats-Unis a encore effectué plus de 70 explosions nucléaires expérimentales.

181. Cela étant le Gouvernement soviétique n'avait pas le choix et il a dû prendre les mesures indispensables pour renforcer et consolider sa propre défense et sa sécurité et celle des autres Etats socialistes, raffermissant ainsi en même temps la paix universelle.

182. Pour justifier leur attitude négative à l'égard d'un accord sur la cessation de tous les essais nucléaires, les puissances occidentales insistent sans cesse sur la nécessité d'un contrôle international. Néanmoins, dans les circonstances actuelles, il est possible d'assurer un contrôle sûr, garantissant le respect de l'accord en question, en utilisant les moyens de contrôle dont disposent divers Etats. C'est là-dessus qu'est fondé le mémorandum commun<sup>2/</sup> des huit pays neutres, que nous considérons comme une base convenable pour la conclusion d'un accord.

183. En conséquence, l'accord sur la cessation des essais nucléaires ne rencontre aucun obstacle technique dans le domaine du contrôle et, pour en finir avec l'armement nucléaire, il ne manque plus que la bonne volonté des puissances occidentales.

184. Une amélioration réelle de la grave situation internationale actuelle, avant même la réalisation du désarmement général et complet, serait certainement facilitée par certaines mesures concrètes dont la mise en œuvre renforcerait la confiance entre Etats et créerait des conditions favorables à un désarmement général et complet.

185. L'urgence de telles mesures a déjà été confirmée à la seizième session de l'Assemblée générale, où une majorité écrasante des Etats Membres s'est prononcée en faveur de la création d'une zone dénucléarisée en Afrique. Tout au début de la présente discussion générale, la délégation du Brésil

<sup>2/</sup> Ibid., sect. F.

<sup>3/</sup> Ibid., sec. J.

et proposé la création d'une zone semblable en Amérique latine [1125ème séance].

186. L'application de semblables mesures jouerait un rôle particulièrement constructif en Europe où, dans un passé récent, ont éclaté deux guerres mondiales et où, à l'heure actuelle, sont concentrées d'importantes forces armées.

187. Une grande importance s'attache au projet du Gouvernement de la République populaire de Pologne — auquel le Gouvernement de la Tchécoslovaquie a donné son plein accord — tendant à créer en Europe centrale une zone libre d'armement nucléaire; il en serait de même pour la signature d'un pacte de non-agression entre les Etats membres du Traité de Varsovie et les gouvernements des pays membres de l'OTAN, et pour d'autres propositions.

188. Nous considérons comme étant particulièrement d'actualité la proposition présentée ici par la délégation de l'Union soviétique [A/5232] tendant à l'examen, par la dix-septième session de l'Assemblée générale, de la question relative à la condamnation de la propagande en faveur d'une guerre nucléaire préventive [A/5232] et à l'adoption d'une résolution prévoyant des mesures efficaces à cet effet.

189. A une époque où s'accroissent dans le monde des quantités colossales des armes les plus destructives, les appels lancés par les dirigeants des Etats-Unis d'Amérique en vue de déclencher une guerre nucléaire préventive constituent une menace directe à la paix mondiale.

190. Les appels à porter le premier coup nucléaire constituent une brutale violation des obligations prises par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui se sont engagés à s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. L'Organisation des Nations Unies est donc tenue de dénoncer résolument ces appels.

191. Que les Etats disposant d'armes nucléaires s'engagent à ne pas les utiliser les premiers; ce serait un pas considérable pour arriver à écarter la menace du danger résultant de la propagande pour la guerre nucléaire préventive. A notre avis, s'il ne vise pas de buts agressifs, aucun Etat ne peut se refuser à assumer pareil engagement.

192. De même, les autres mesures proposées dans le projet de résolution présenté par la délégation de l'Union soviétique joueraient un rôle important pour faire obstacle à la prétendue guerre nucléaire préventive. Nous considérons, avant tout, comme étant d'une importance extrême l'idée que l'Assemblée générale condamne comme une des formes les plus dangereuses de propagande belliciste, les appels à la revanche et à la révision des frontières établies en Europe après la seconde guerre mondiale.

193. La délégation tchécoslovaque estime de son devoir d'étudier plus en détail la grave menace contre la paix que sont le militarisme et l'esprit de revanche de l'Allemagne occidentale, comme aussi la situation absolument anormale à Berlin-Ouest.

194. Sur le sol de la République démocratique allemande, tous les principes de l'accord de Potsdam ont été sans cesse appliqués et la République démocratique allemande est la première, dans l'histoire

de l'Allemagne, à posséder un gouvernement réellement démocratique et pacifique. En revanche, l'évolution de l'Allemagne occidentale a pris une tout autre direction. En République fédérale d'Allemagne, avec l'aide des puissances occidentales, on a fait revivre et remis en place la puissance des monopoles, des militaristes et des revanchards.

195. Lorsque nous avons attiré l'attention sur ce fait, nous avons entendu plus d'une fois les représentants des puissances occidentales nous dire qu'il n'y avait pas de raison de s'inquiéter, que la République fédérale d'Allemagne se trouve sous le contrôle de l'OTAN. Mais comment les choses se présentent-elles en réalité?

196. Avant que l'Allemagne occidentale ne devint membre de l'OTAN, les représentants de la République fédérale d'Allemagne déclaraient que les Allemands ne prendraient plus jamais les armes. Depuis leur admission à l'OTAN, leur langage est tout autre et ils ne cessent de réclamer de nouveaux armements. L'appétit vient en mangeant, dit-on.

197. Maintenant déjà, les militaristes continuent de préparer, à une cadence fiévreuse, les cadres d'une force militaire ouest-allemande d'agression, armée jusqu'aux dents et comprenant 380 000 hommes. Très prochainement, l'effectif devra s'en élever à un demi-million pour atteindre ensuite 750 000 hommes. Non seulement cette armée ne se trouve pas "sous le contrôle" de ses alliés atlantiques, mais, au contraire, un nombre sans cesse croissant d'anciens officiers de la Bundeswehr occupent des postes clés à l'OTAN et les utilisent au profit des intérêts impérialistes des monopoles de l'Allemagne occidentale. Vingt généraux et amiraux, et parmi eux de nombreux criminels de guerre, occupent des postes à l'état-major de l'OTAN. La Bundeswehr a créé dans certains pays de l'OTAN des points d'appui, des bases d'approvisionnement, des bases d'entraînement et des bases aériennes. Avec l'aide de l'OTAN, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a obtenu des puissances occidentales ce que l'Allemagne de Hitler n'avait pu obtenir même grâce à la guerre; à l'heure actuelle, elle porte principalement son attention à obtenir, par l'intermédiaire de l'OTAN, un droit de contrôle sur les armes nucléaires.

198. Pour nous, il ne subsiste pas le moindre doute sur les desseins réels que le Gouvernement ouest-allemand dissimule derrière ces exigences.

199. L'expérience si chèrement acquise par les peuples au cours des deux guerres contre l'impérialisme et le militarisme allemands démontre de la manière la plus convaincante ce qui s'ensuivrait si l'arme nucléaire tombait aux mains de la Bundeswehr. Bien des gens dans les pays occidentaux commencent à le comprendre et expriment une inquiétude justifiée à l'idée que la République fédérale d'Allemagne, par des actes d'agression accomplis à ses risques et périls, pourrait entraîner ses alliés dans une guerre contre les pays du Traité de Varsovie.

200. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne s'oppose de toutes ses forces à une détente des relations internationales et en particulier au désarmement général et complet. Il n'a pas encore pris son parti des résultats de la seconde guerre mondiale et il s'efforce de les faire modifier. Jusqu'à ce jour, il n'a pas renoncé aux honteux accords de Munich; il ne reconnaît pas la légitimité des frontières fixées par l'accord de Potsdam, il soumet des

revendications revanchardes et ne ménage pas les menaces à l'égard de ses voisins.

201. Dans la population de la République fédérale d'Allemagne, on attise à nouveau la haine contre les peuples d'autres pays. L'idée de la revanche est particulièrement appuyée par des organisations revanchardes dont l'activité est de plus en plus généreusement financée par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

202. Ces derniers temps, la République fédérale s'efforce de camoufler ses revendications revanchardes sous le slogan du "droit à la patrie", du "droit à l'autodétermination".

203. Le ministre Seebach a de nouveau souligné ce "droit" lors des "Journées des Allemands des Sudètes", à Francfort-sur-le-Main, en juin de cette année, précisément à l'occasion du vingtième anniversaire de la barbare destruction de Lidice par les nazis allemands. Ce même Seebach et bien d'autres dirigeants de la République fédérale d'Allemagne ont déclaré plus d'une fois que les territoires sur lesquels ils font valoir leurs droits englobent des territoires de Tchécoslovaquie, de Pologne, d'Union soviétique et d'autres Etats.

204. Avec ce "droit à l'autodétermination" ils camouflent les buts agressifs de leur politique et surtout la volonté d'annexer la République démocratique allemande et de modifier les frontières en Europe. Les militaristes de l'Allemagne n'ont pas la moindre raison de chercher à obtenir ce droit. Les Allemands ont depuis longtemps usé du droit à l'autodétermination en créant deux Etats: la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Personne ne peut nier ce fait réel.

205. Les milieux dirigeants de l'Allemagne occidentale cherchent à imposer aussi aux peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine leur politique agressive à l'égard de la République démocratique allemande. Ils font pression sur ces pays et, invoquant la prétendue doctrine de Hallstein, cherchent à leur dicter un choix dans l'établissement de leurs relations diplomatiques et économiques avec tel ou tel pays. En même temps, ils appuient activement les autres impérialistes et colonialistes pour étouffer les mouvements de libération nationale. On se rappelle bien le service rendu par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne aux puissances occidentales au moment de leur agression dans le Proche et le Moyen-Orient. On sait comment l'Allemagne fédérale a participé au financement de la guerre colonialiste en Algérie. On sait qu'elle fournit des armes aux colonialistes portugais pour l'extermination de la population de l'Angola, et que les avions de l'Allemagne occidentale ont été mis à la disposition des colonialistes pour le transport des armes au Katanga. Il est inutile de prouver de quel côté était le Gouvernement fédéral dans l'affaire de Goa et dans celle de l'Irian occidental, et quelle position il occupe en matière de liquidation complète du colonialisme.

206. Il n'est pas surprenant que l'évolution de la République fédérale d'Allemagne provoque dans le monde une juste inquiétude. En effet, un conflit armé, sur lequel comptent les militaristes de l'Allemagne fédérale, entraînerait l'humanité dans une guerre thermonucléaire mondiale qui causerait à tous les peuples des souffrances incroyables.

207. Ce danger est grandement compliqué par la situation anormale qui règne à Berlin-Ouest. Les

puissances occidentales ont transformé cette ville en une base militaire de l'OTAN et, sous le couvert du régime d'occupation, y maintiennent les forces militaires du Traité de l'Atlantique nord. Les conditions régnant dans cette "ville du front" rendent possibles des scandales fascistes et des campagnes revanchardes contre les pays socialistes; il en résulte une situation qui permettrait facilement de faire dégénérer cette vaste activité provocatrice en un nouveau conflit mondial.

208. Il s'est déroulé récemment à Berlin-Ouest une manifestation revancharde anti-tchécoslovaque contre laquelle notre gouvernement a protesté énergiquement.

209. La transformation de Berlin-Ouest en ville libre écarterait le danger actuel et créerait les conditions les meilleures et pour le renforcement de la paix et pour une vie paisible de la population de Berlin-Ouest. Rien n'empêcherait le peuple de Berlin-Ouest d'entretenir des relations pacifiques avec le monde extérieur, ni de choisir son propre régime social. Des garanties internationales lui seraient assurées à cet effet. Certes, il est indispensable de respecter la souveraineté de la République démocratique allemande sur le territoire de laquelle se trouve Berlin-Ouest et qui a fait preuve d'une extraordinaire bonne volonté pour résoudre la question des communications.

210. Le gouvernement et le peuple de la Tchécoslovaquie apprécient hautement la patience et les efforts inlassables des Gouvernements de l'Union soviétique et de la République démocratique allemande pour trouver conjointement une solution au problème de la liquidation des séquelles de la seconde guerre mondiale.

211. Il est temps que les puissances occidentales tirent enfin les enseignements du passé et, de concert avec les pays socialistes, signent un traité de paix avec l'Allemagne. Elles devraient reconnaître les faits et en dégager la conclusion qu'elles sont incapables de contrôler les militaristes de l'Allemagne occidentale et qu'elles sont à la remorque de leur politique d'agression. Elles devraient cesser d'encourager les militaristes et les revanchards ouest-allemands. Nous nous rappelons fort bien quel fut l'aboutissement de cette même politique à l'époque de Munich, dont le honteux anniversaire échoit précisément ces jours-ci.

212. Notre position n'est pas le résultat d'un sentiment de haine envers le peuple allemand. Nos relations multiformes, fructueuses et amicales avec la République démocratique allemande en sont la meilleure preuve.

213. La cause de la paix exige la liquidation complète des vestiges de la seconde guerre mondiale par la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne et, cette base une fois posée, par la transformation de Berlin-Ouest en ville libre démilitarisée.

214. La République socialiste tchécoslovaque étant le seul pays limitrophe des deux Etats allemands est intéressée à la solution pacifique et immédiate du problème allemand. Nous serions heureux que tous les Etats dont les forces armées ont lutté contre l'Allemagne hitlérienne participent à la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne. Mais si les pays occidentaux ne veulent pas signer ce traité de paix, la République socialiste tchécoslovaque sera de ceux qui le signeront avec la République démocratique allemande.

215. L'expérience récente montre qu'il est indispensable et possible de régler les problèmes internationaux, même complexes, par la voie des négociations. Les accords conclus cette année au sujet du Laos et de l'Irian occidental en sont une preuve excellente.

216. Une des tâches fondamentales qui, depuis des années, retient l'attention de l'Organisation des Nations Unies est le problème de la liquidation du système colonialiste.

217. Le Président de la République socialiste tchécoslovaque, Antonín Novotný, déclarait ce qui suit en juin 1962:

"La République socialiste tchécoslovaque est entièrement et en toutes circonstances aux côtés des peuples qui luttent pour se libérer de l'esclavage colonial et de ceux qui, déjà libérés, commencent à édifier leur propre pays. Nous saluons tous les peuples qui, aujourd'hui, vivent libres et décident de leurs propres affaires et nous leur souhaitons d'aller de l'avant vers leur avenir aux côtés de tous les peuples qui marchent vers le progrès et vers la paix.<sup>10/</sup>"

218. Le peuple tchécoslovaque a suivi avec une profonde sympathie la lutte menée durant sept années par le peuple algérien pour son indépendance et il l'a appuyée. Nous nous réjouissons sincèrement de sa victoire et nous lui souhaitons plein succès dans l'édification de son pays. Nous sommes convaincus que des relations amicales et mutuellement avantageuses s'établiront entre nos deux peuples.

219. Le Gouvernement tchécoslovaque a également accueilli avec satisfaction la naissance des nouveaux Etats du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago, devenus récemment indépendants, et nous saluons leur admission comme Membres de l'Organisation des Nations Unies.

220. La lutte légitime de notre ami le peuple indonésien, pour la libération de l'Irian occidental, a déjà donné des résultats concrets. Nous souhaitons au peuple indonésien de mener cette lutte à une fin victorieuse.

221. Bien que les peuples qui luttent pour leur libération aient obtenu des succès remarquables, le processus de liquidation du colonialisme est encore loin d'être achevé.

222. Les colonialistes, sous des prétextes divers, retardent la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et cherchent à se soustraire aux obligations que leur a imposées l'Assemblée générale. Une répression coloniale brutale continue en Angola, en Guyane, en Rhodésie, au Nyassaland, au Kenya, en Oman, ainsi que dans les colonies espagnoles et autres.

223. L'Assemblée générale doit exiger l'application immédiate de la Déclaration.

224. Le danger du néo-colonialisme constitue toujours un grave problème. Les colonialistes s'efforcent de conserver et de regagner leurs positions dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine dont les peuples se sont déjà libérés de la domination coloniale directe. A cet effet, ils ont surtout recours à des accords dits d'assistance militaire et de collaboration qui lient toujours les Etats de ces régions.

L'Assemblée générale devrait condamner cette pratique qui est contraire à la Charte.

225. Le néo-colonialisme se dissimule surtout sous le couvert de l'aide économique; en ce qui concerne le but de cette aide, le sénateur américain Humphrey déclarait au Sénat, le 15 juin dernier:

"L'aide économique ne constitue pas simplement un programme économique; c'est aussi un programme politique. L'aide à l'étranger fait partie intégrante de la politique de sécurité nationale des Etats-Unis; l'aide à l'étranger apporte une assistance aux autres pays... mais son but essentiel est d'aider les Etats-Unis.<sup>11/</sup>"

226. Récemment, lors de l'adoption du prétendu programme d'aide pour 1962/1963, des personnalités officielles ont beaucoup parlé, devant le Congrès américain, des liens entre cette assistance et la politique étrangère des Etats-Unis et ont souligné son importance du point de vue de la guerre froide.

227. Les énormes profits qui, tous les ans, parviennent aux Etats-Unis témoignent bien que cette "aide" est loin d'être aussi désintéressée et généreuse que nous le décrit le chef de la délégation des Etats-Unis.

228. La liquidation complète du colonialisme est inconcevable sans la garantie d'un développement économique rapide et sain des pays nouvellement constitués.

229. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Tchécoslovaquie a mené d'utiles pourparlers avec les délégations de nombreux pays d'Afrique et d'ailleurs. Nous sommes tombés d'accord avec tous nos hôtes pour reconnaître que seuls le respect mutuel de la souveraineté nationale et une coopération économique réciproquement avantageuse peuvent servir de bases solides à des relations pacifiques et amicales entre les peuples et, qu'en proposant une assistance, il faut s'inspirer des besoins fondamentaux des pays peu développés, cette aide ne devant être assortie d'aucune condition politique ou militaire.

230. Partant de ces principes, la Tchécoslovaquie, dans la mesure de ses possibilités, aide les pays en voie de développement à accroître leurs propres richesses, et avant tout à s'industrialiser et à former des cadres qualifiés.

231. La Tchécoslovaquie n'est pas intéressée à exporter du capital, ce qui permettrait de pressurer les pays peu développés pour en retirer des profits. Les crédits à long terme tchécoslovaques, sous forme de fournitures de machines et d'équipement en vue du développement des secteurs clés, sont accordés à un faible taux d'intérêt; ils sont amortis par des livraisons de matières premières et de produits finis provenant des pays en question. Il s'agit là d'une forme de collaboration économique mutuellement avantageuse. Le Gouvernement tchécoslovaque, comme ceux des autres pays socialistes, est systématiquement partisan d'une politique de relations économiques aussi étendues que possible avec tous les pays, sur la base de l'égalité et d'avantages mutuels.

232. Cette tendance a été réaffirmée au cours de la Conférence des représentants des Etats membres du

<sup>11/</sup> Etats-Unis d'Amérique: Congressional Record, Washington (D.C.), vol. 108, No 98, 15 juin 1962, p. 9878.

Conseil d'aide économique mutuelle, qui s'est tenue en juin de cette année, sur l'adoption de "principes fondamentaux de la répartition socialiste internationale du travail"<sup>12</sup>. On y constate clairement que la répartition socialiste internationale du travail est basée sur la répartition mondiale du travail. Les principes adoptés prévoient la création, à l'avenir, de conditions favorables à une coopération économique dans l'égalité de tous les pays du monde et s'opposent à la tendance à créer des groupes à structure discriminatoire.

233. En Europe occidentale, c'est le contraire. En tant que bases économiques des pactes militaires, il se crée des groupements politico-économiques fermés, où le rôle directeur appartient aux monopoles d'Allemagne occidentale. Cette prétendue "intégration" tend à renforcer la domination des monopoles capitalistes internationaux à l'égard des travailleurs; elle tend à imposer la dictature des membres les plus forts aux partenaires plus faibles, à transformer les pays peu développés qui en dépendent en fournisseurs de matières premières, et à aggraver la discrimination affectant les pays tiers qui se tiennent en dehors du Marché commun.

234. Il est temps que l'Organisation des Nations Unies étudie à fond les conséquences nuisibles de cette "intégration" et contribue efficacement à éliminer tous les obstacles au développement du commerce mondial et à une large coopération économique. Le moment est venu de convoquer une conférence internationale du commerce comme l'a proposé l'Union soviétique [A/5219].

235. La conférence devrait élaborer les principes du développement du commerce sur la base de l'égalité et de la non-discrimination, et créer une organisation internationale du commerce englobant tous les pays du monde.

236. L'Organisation des Nations Unies doit contribuer à la coexistence pacifique de tous les Etats, ainsi qu'à leur collaboration dans les domaines économique, social et culturel. Ces principes ont trouvé leur expression dans la Charte des Nations Unies et dans plusieurs autres instruments internationaux importants, et ils imposent des obligations à tous les membres de la communauté internationale. La mise en œuvre de ces principes est également freinée par le fait que, jusqu'à présent, ils n'ont pas été élaborés comme il convenait. Etant donné que l'Organisation des Nations Unies, en dehors de ses autres tâches, doit aider à développer le droit international et sa codification, l'Assemblée générale devrait aborder la codification des principes de la coexistence pacifique.

237. Malheureusement, l'Organisation des Nations Unies est très en retard dans l'accomplissement de ses obligations pour ce qui est d'assurer et de développer la coexistence pacifique. La cause en est surtout le fait que l'Organisation n'est pas une image fidèle des profonds changements survenus dans le monde ces dernières années, changements qui ont déterminé un renversement complet du rapport des forces, cela au profit de la paix. Bien que le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies ait considérablement augmenté, la structure d'un certain nombre de ses organes et l'attribution des postes ne cadrent pas avec l'existence de trois groupes fondamentaux d'Etats. C'est pourquoi, pour renforcer l'Organisation des Nations Unies, la République socialiste

tchécoslovaque continuera de faire ses efforts pour que les trois groupes fondamentaux d'Etats soient dans une égale mesure représentés dans les organes et les postes des Nations Unies.

238. Il est tout à fait inadmissible et absurde que, depuis 13 ans déjà, du fait de l'obstruction de la part des Etats-Unis, le siège de la Chine à l'Organisation des Nations Unies soit occupé par des gens qui ne représentent personne. Sans la participation de la République populaire de Chine, l'Organisation des Nations Unies ne peut remplir ses fonctions. Il est grand temps de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et de chasser de tous ses organes les fantoches de Tohang Kal-ohék.

239. Il est également de l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies que la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, deviennent, comme d'autres Etats, membres de notre organisation.

240. C'est au détriment du prestige de l'Organisation des Nations Unies que les Etats-Unis abusent du nom de l'Organisation pour occuper militairement la Corée du Sud. Il faut absolument mettre fin à cette situation, source constante de tension dans cette partie du monde. Aussi appuyons-nous la proposition soviétique tendant au retrait des forces armées étrangères de la Corée du Sud.

241. On a beaucoup parlé, ces derniers temps, d'une crise financière de l'Organisation des Nations Unies. A ce propos, les puissances occidentales s'efforcent d'obtenir la participation de tous les Etats Membres aux dépenses résultant de l'agression armée en Egypte et au Congo. Toutefois, dans la communauté internationale, il est un principe généralement reconnu selon lequel les pertes et les dépenses résultant d'activités illégales incombent aux coupables. Donc, toutes les dépenses afférentes à cette prétendue "campagne de l'Organisation des Nations Unies" en Egypte et au Congo doivent être supportées par les agresseurs et non par d'autres Etats Membres qui se sont opposés à l'agression.

242. Le Gouvernement de la Tchécoslovaquie condamne toute tentative de ce genre et s'élève catégoriquement contre l'inscription des dépenses afférentes à ces campagnes au budget d'ensemble de l'ONU. Nous attirons on ne peut plus sérieusement l'attention sur ce qu'une telle façon de faire pourrait devenir une menace directe pour l'existence même de notre organisation.

243. S'agissant de la solution du problème du Congo, nous sommes d'avis que, dans l'intérêt du peuple congolais et en vue du renforcement de la paix internationale, l'Organisation des Nations Unies doit rejeter tous les plans de démembrement du Congo, lesquels sont en contradiction flagrante avec les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et que l'Organisation prenne des mesures catégoriques contre tous les violateurs de l'unité du Congo.

244. Le peuple tchécoslovaque est entièrement absorbé par son œuvre d'édification créatrice, dont le résultat est, pour sa patrie socialiste, un épanouissement sans précédent. Actuellement, dans le cadre des préparatifs du douzième congrès du parti communiste de Tchécoslovaquie, se déroule dans notre pays une vaste discussion publique intéressante tout l'Etat. Dans une société capitaliste, une discussion semblable serait un phénomène inconcevable. Mais

notre peuple utilise ainsi au maximum les conquêtes de sa démocratie socialiste et discute des perspectives de développement ultérieur de notre société socialiste.

245. Il est donc naturel que nous soyons profondément intéressés à la consolidation de la paix et au développement de la coopération internationale. "Nous sommes un pays pacifique", a déclaré le Président de la République tchécoslovaque, Antonín Novotný, le 1er mai 1962, "et c'est pourquoi nous souhaitons la paix à tous les peuples, nous souhaitons qu'ils puissent édifier leur vie en paix!"

246. Comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous poursuivrons à l'avenir une politique de coexistence pacifique, base de notre politique étrangère. Nous déploierons tous nos efforts pour que soit écarté le danger de guerre et que triomphe la paix éternelle.

247. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni qui a demandé à exercer son droit de réponse.

248. **M. CROWE** (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je regrette fort qu'au cours de son intéressant discours le représentant du Guatemala ait fait allusion aux revendications de son gouvernement sur le territoire du Honduras britannique. Le Gouvernement du Royaume-Uni n'a pas le moindre doute quant à sa souveraineté sur le Honduras britannique et je tiens à réserver tous ses droits en la matière.

249. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Guatemala qui désire exercer son droit de réponse.

250. **M. SANTISO CALVEZ** (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation ne tient à faire qu'une brève déclaration.

251. Vu l'intervention de la délégation du Mexique relative au territoire guatémalien de Belize, ma délégation tient à dire que le Guatemala n'éprouve pas le moindre doute quant à ses droits exclusifs sur la totalité du territoire de Belize, et je déclare formellement que la réserve que j'ai faite cet après-midi, au nom du Guatemala, concerne des droits exclusifs sur la totalité du territoire détenu illégalement par la Grande-Bretagne.

252. Depuis plus de 100 ans, la République du Guatemala, absolument seule, réclame à la Grande-Bretagne que soit réincorporée à la souveraineté nationale la totalité du territoire de Belize qui, pour des raisons historiques et juridiques irréfutables, est un territoire authentiquement guatémalien.

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

### Adoption de l'ordre du jour. (suite)

#### PREMIER RAPPORT DU BUREAU (A/5230)

253. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée aborde maintenant les questions relatives à l'adoption de l'ordre du jour, à la répartition des questions et à l'organisation de la session. A ce sujet, l'Assemblée est saisie du premier rapport du Bureau [A/5230]. Je propose que l'on examine tout d'abord la question touchant à l'organisation de la session (Sect. III). S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que cette partie du rapport a été approuvée.

*Il en est ainsi décidé.*

254. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous allons maintenant passer à la question de l'adoption de l'ordre du jour et à celle de la répartition des questions. Nous suivrons la procédure habituelle, autrement dit nous examinerons tout d'abord l'inscription des questions à l'ordre du jour, puis la répartition des questions entre l'Assemblée plénière et les diverses commissions. Je propose que l'Assemblée tienne compte des décisions prises par le Bureau, telles qu'elles figurent aux paragraphes 6 et 7 du rapport, lors de l'examen des recommandations du Bureau relatives à l'inscription à l'ordre du jour des points pertinents de l'ordre du jour. Si cette procédure a leur assentiment, j'inviterai les membres de l'Assemblée à examiner l'ordre du jour dont l'adoption est recommandée par le Bureau. Je tiens également à faire observer que, conformément à la pratique établie, l'Assemblée devrait examiner les points de l'ordre du jour par groupes, tels qu'ils figurent à la section I du rapport.

255. Peut-être convient-il de rappeler que nous n'étudions pas, à ce stade des débats, les points quant au fond, sauf pour aider à déterminer s'il y a lieu ou non d'approuver leur inclusion à l'ordre du jour.

256. J'invite maintenant les représentants à passer à la section I du rapport du Bureau et leur signale que les points 1 à 6 ont déjà été examinés par l'Assemblée générale.

257. Nous passons au point 7 relatif à la communication du Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article XII de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée est simplement invitée à prendre note de la communication soumise par le Secrétaire général par intérim [A/5224]. Puisqu'il n'y a pas d'objection, je considère que l'Assemblée générale prend note de cette communication du Secrétaire général par intérim.

*Il en est ainsi décidé.*

258. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous abordons maintenant le point 8 qui concerne l'adoption de l'ordre du jour, et le point 9, discussion générale. Je considère ces deux points comme adoptés.

*Il en est ainsi décidé.*

259. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je soumetts à l'Assemblée générale l'inscription des points 10 à 19 inclusivement, relatifs à des rapports ou à des élections. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'inscription de ces points à l'ordre du jour est approuvée.

*Les points 10 à 19 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.*

260. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Quant au point 20, relatif à l'admission de nouveaux membres, l'Assemblée a déjà décidé de l'inscrire à son ordre du jour.

261. Je soumetts à l'Assemblée la question de l'inclusion à l'ordre du jour des points 21 à 24.

*Les points 21 à 24 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.*

262. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le point 25 a trait au rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que l'Assemblée est d'accord pour l'inscrire à son ordre du jour.

Le point 25 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.

263. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai les points 26 et 27 comme inscrits à l'ordre du jour.

Les points 26 et 27 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.

264. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous passons maintenant au point 28. D'après le paragraphe 6 du rapport du Bureau, on constatera que ce dernier recommande l'inclusion de deux points sous un seul titre, "Question de Corée". S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai ce point comme inscrit à l'ordre du jour.

Le point 28 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.

265. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le point 29 a trait à la situation en Angola. S'il n'y a pas d'opposition, je le considérerai comme inscrit à l'ordre du jour.

Le point 29 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.

266. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous passons maintenant au point 30, qui traite du rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que l'Assemblée est d'accord pour l'inscrire à l'ordre du jour.

Le point 30 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.

267. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): En ce qui concerne le point 31, qui a trait au rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le représentant de la Jordanie a soulevé au Bureau une question relative au titre du directeur de l'Office. Je crois comprendre que cette question sera discutée par la Commission à laquelle ce point sera renvoyé. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que ce point est inscrit à l'ordre du jour.

Le point 31 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.

268. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le point 32 a trait à la Force d'urgence des Nations Unies. En l'absence d'objection, je considérerai qu'il est inscrit à l'ordre du jour.

Le point 32 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.

269. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les points 33 à 35 inclus portent sur les questions économiques. S'il n'y a pas d'observation, je les considérerai comme inscrits à l'ordre du jour.

Les points 33 à 35 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.

270. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous passons maintenant aux points 36 et 37. Le Bureau, au paragraphe 7 de son rapport, recommande que le point 36, relatif au commerce international, ait son titre ainsi modifié: "Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce". La numérotation du point 37 a été changée, cette question faisant l'objet d'une ques-

tion séparée. S'il n'y a pas d'objection à cette recommandation, je considérerai que les points 36 et 37 sont inscrits à l'ordre du jour.

Les points 36 et 37 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.

271. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les points 38 à 41 inclus ont également trait à des questions économiques. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que l'Assemblée est convenue de les inscrire à l'ordre du jour.

Les points 38 à 41 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.

272. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les points 42 à 48 inclus traitent de questions sociales et humanitaires. En l'absence d'objection, je considérerai qu'ils sont inscrits à l'ordre du jour.

Les points 42 à 48 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.

273. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les points 49 à 53 se rapportent à des questions qui sont du ressort de la Quatrième Commission. En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée est d'accord pour les inscrire à l'ordre du jour.

Les points 49 à 53 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.

274. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le point 54 est intitulé "Non-observation par le Gouvernement portugais du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1542 (XV) de l'Assemblée générale; rapport du Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal". S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que ce point est inscrit à l'ordre du jour.

Le point 54 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.

275. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le point 55 se rapporte à une élection. Je suppose que l'Assemblée approuve son inscription à l'ordre du jour.

Le point 55 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.

276. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le point 56 a trait à la question de la Rhodésie du Sud. S'il n'y a pas d'observation, je considérerai que l'Assemblée est d'accord pour son inscription à l'ordre du jour.

Le point 56 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.

277. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le point 57 se rapporte à la question du Sud-Ouest africain. En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée est d'accord pour l'inscrire à son ordre du jour.

Le point 57 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.

278. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les points 58 et 59 portent également sur des questions relatives au régime international de tutelle. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai qu'ils sont inscrits à l'ordre du jour.

Les points 58 et 59 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.

279. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les points 60 à 72 inclus concernent des questions administratives et budgétaires. En l'absence d'observa-

tion, je considère que l'Assemblée est d'accord pour les inscrire à son ordre du jour.

*Les points 60 à 72 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.*

280. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Quant aux points 73 à 76, ils se rapportent à des questions juridiques. En l'absence d'objection, je considère qu'ils sont inscrits à l'ordre du jour.

*Les points 73 à 76 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.*

281. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous arrivons au point 77, sur la "Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires". Etant donné qu'il n'y a pas d'opposition, je considère que ce point est inscrit à l'ordre du jour.

*Le point 77 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.*

282. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le point 78 a trait au rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1746 (XVI) de l'Assemblée générale sur le Rwanda et le Burundi. S'il n'y a pas d'opposition, je considère qu'il est inscrit à l'ordre du jour.

*Le point 78 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.*

283. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le point 79 se rapporte à la question d'Oman. En l'absence d'objection, je considère qu'il est inscrit à l'ordre du jour.

*Le point 79 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.*

284. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Les points 80 à 83 découlent de résolutions adoptées par le Conseil économique et social. Je considère que l'Assemblée voudra les inscrire à l'ordre du jour.

*Les points 80 à 83 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.*

285. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous allons aborder maintenant le point 84 touchant à la Déclaration du Caire sur les pays en voie de développement. S'il n'y a pas d'objection, le point 84 sera inscrit à l'ordre du jour.

*Le point 84 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.*

286. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous venons maintenant au point 85 relatif à la question de Hongrie.

287. **M. CSATORDAY** (Hongrie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation s'oppose à l'inclusion de ce point à l'ordre du jour. L'ordre du jour de l'Assemblée générale comprend déjà près de 100 points dont certains concernent des problèmes essentiels intéressant l'avenir de l'humanité; par exemple, le désarmement général et complet, la liquidation définitive du système colonial, le développement de la coopération économique et culturelle entre les pays, l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, pour n'en citer que quelques-uns. L'ordre du jour est le fruit de l'effort collectif des Etats Membres. Les Etats-Unis y ont également participé en proposant d'inclure un point unique, la prétendue question de Hongrie qui, depuis plusieurs années, pèse sur les travaux de l'Organisation. Je me demande si les Etats-Unis ne sont pas en mesure d'apporter un con-

cours plus utile. En fait, cet unique point proposé par les Etats-Unis n'est en réalité, comme chacun sait, qu'un élément typique de la guerre froide.

288. Consolent de l'absurdité de cette situation, le représentant des Etats-Unis s'est efforcé l'autre jour de convaincre le Bureau que son pays ne poursuit pas une politique de guerre froide. En outre, il a insisté sur la nécessité d'envisager la prétendue question de Hongrie sous un jour nouveau. Il faut avouer que, nous aussi, nous attendions des Etats-Unis qu'ils adoptent une attitude nouvelle. Nous espérons que, dans un esprit de coexistence pacifique, les Etats-Unis libéreraient enfin l'Organisation des Nations Unies de ce fardeau. Lors de la discussion générale, le représentant des Etats-Unis a exposé un principe dont la portée est encore plus grande et même plus encourageante lorsqu'il a déclaré:

"Je pense par exemple que nous devons tous faire preuve de circonspection à l'égard d'une résolution qui invoque des principes élevés à l'appui de mesures sans réalisme et qui n'apporte aucun élément de solution pratique. Si cette pratique devait passer dans l'usage courant, nous risquerions de saper l'influence de l'Organisation car la valeur de ses recommandations se déprécierait comme le fait une monnaie en temps d'inflation." [1125ème séance plénière, par. 67.]

289. Je ne crois guère pouvoir trouver dans cette assemblée quelqu'un qui puisse dénoncer plus nettement que ne l'a fait le représentant des Etats-Unis, dans ses paroles que je viens de citer, la tactique adoptée par ce pays à propos de la prétendue question de Hongrie. Si, dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale, il est une question dénuée de tout réalisme, et qui non seulement n'améliore pas la situation mais l'envenime, c'est bien la proposition que les Etats-Unis renouvellent d'année en année à propos de la Hongrie. Tous ici, y compris la délégation des Etats-Unis, nous sommes convaincus que ce débat est à la fois inutile et néfaste. A quoi bon, dès lors, insister avec tant d'obstination pour engager une discussion qui, dès le début, est apparue inutile?

290. Il faut chercher la réponse dans les moyens cyniques grâce auxquels les Etats-Unis s'efforcent d'utiliser la République populaire de Hongrie comme un atout dans leur jeu de guerre froide. Les méthodes utilisées par les Etats-Unis dans la prétendue question de Hongrie apparaissent de façon frappante quand on voit comment, vendredi dernier, devant l'Assemblée générale, M. Stevenson s'est efforcé de se servir de mon pays lorsque les plans d'agression des Etats-Unis contre Cuba ont été mis au jour. Par ailleurs, cette démarche des Etats-Unis s'inspire également du désir de favoriser dans ce pays certains intérêts d'une politique de parti, encore qu'en d'autres circonstances le représentant des Etats-Unis ait stigmatisé les pratiques visant non pas à résoudre les problèmes dont l'Assemblée est saisie, mais, pour reprendre ses propres termes, à "satisfaire les passions dans son pays même".

291. Mais quelle autre raison pourrait-il y avoir de mettre en discussion le mémorandum des Etats-Unis [A/5164]? Les Etats-Unis s'intéressent-ils vraiment à ce qu'ils appellent le sort malheureux du peuple hongrois? Ce mémorandum a-t-il un rapport quelconque avec la Hongrie? Aucun observateur objectif ne peut l'affirmer. Les auteurs de ce document, ou bien ne connaissent rien à la situation réelle de mon pays, ou bien ferment obstinément les yeux devant la

vérité et, vivant dans un monde créé par leur pauvre imagination, sont dès lors incapables d'éveiller le moindre intérêt.

292. Bien que l'étude de cette question ne relève pas de la compétence de l'Organisation mondiale — et à ce stade du débat, je n'ai pas l'intention de faire ressortir l'intérêt que présente ce problème ni d'engager une discussion sur les allégations contenues dans le mémorandum —, je peux cependant déclarer que certains phénomènes tels que le chômage ou toute forme de discrimination raciale ou religieuse sont absolument inconnus de la Hongrie socialiste. En outre, il existe en Hongrie, dans le cadre du développement général du pays, un système de soins médicaux très complet, des assurances sociales dont bénéficie l'ensemble de la population et d'autres avantages encore. Les grands journaux américains eux-mêmes, qui ne peuvent guère être accusés de sympathie à l'égard du communisme, publient fréquemment des rapports sur le bien-être croissant en Hongrie ou sur le plein exercice des droits de l'homme en Hongrie.

293. A la lumière de ces faits incontestables, il est incompréhensible que la délégation des Etats-Unis reste obstinément fidèle à son insoutenable marotte de politique de guerre froide. Nous devons tous comprendre que seuls des efforts concertés nous permettront de sortir de cette impasse. Nous sommes prêts à tout moment, comme nous l'avons été à plusieurs reprises dans le passé, à trouver une solution aux problèmes en suspens, mais les Etats-Unis devraient renoncer une fois pour toutes à leurs tentatives d'ingérence directe ou indirecte dans les affaires intérieures de la Hongrie. Toute tentative de ce genre, y compris le mémorandum en question, ne peut qu'empêcher la normalisation des relations entre les Etats, alourdir davantage l'atmosphère internationale et nuire au prestige, non seulement des Etats-Unis, mais aussi de l'Organisation des Nations Unies. Tout en ressassant les calomnies réfutées au cours des années antérieures, le mémorandum n'apporte absolument rien. Mais si le débat nous est de nouveau imposé, nous aurons quelque chose à dire.

294. Au risque de nous répéter, nous estimons nécessaire de déclarer, pour des raisons de principe, que l'inscription de la prétendue question de Hongrie à l'ordre du jour est à la fois illégale et contraire à la Charte. La situation qui règne en Hongrie ne relève pas de la compétence de l'Organisation des Nations Unies; la débattre serait s'immiscer dans les affaires d'un Etat Membre souverain. La Charte repose sur le principe de la souveraineté des Etats Membres. Ceci signifie que la souveraineté d'un petit pays n'est pas moins inviolable que celle d'une grande puissance.

295. Ayant conscience de dire la vérité, nous invitons toutes les délégations ici présentes à s'opposer, dans le dessein de réduire la tension internationale et de renforcer la coopération pacifique sur le plan international, à ce que l'Assemblée générale se transforme, une fois encore, en une arène pour une action caractéristique de guerre froide. Tous ceux qui se prononcent en faveur de l'inscription de ce point à l'ordre du jour, quel que puisse être le prétexte qu'ils invoquent, voteront donc pour la guerre froide. J'invite les représentants des pays qui sont partisans de la coopération internationale, de la coexistence pacifique et de la paix à voter contre cette proposition. Leur vote sera la preuve qu'ils s'opposent à la contamination de l'atmosphère internationale et qu'ils sont

en faveur de l'amitié entre les peuples et du fonctionnement efficace des Nations Unies.

296. M. SEMENOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique a déjà exposé au Bureau ses considérations contre l'inscription à l'ordre du jour de la session de l'Assemblée générale, de la "question de Hongrie".

297. Les objections que nous avons entendues au Bureau n'ont fait que renforcer notre conviction quant à la justesse de notre position. La question dite "question de Hongrie" était et reste un enfant monstrueux et mort-né de la guerre froide. La discussion de cette question imposée à l'Organisation des Nations Unies est une tentative d'ingérence grossière dans les affaires intérieures de la République de Hongrie, donc une violation flagrante de la Charte.

298. Cette discussion intéresse seulement ceux à qui n'agrée pas une détente internationale et qui, au mépris du prestige de l'Organisation des Nations Unies, cherchent à en surchauffer l'atmosphère.

299. Voici quelle est la situation réelle. Il existe une République populaire socialiste de Hongrie, indépendante, souveraine, avec son gouvernement et son parlement. La République populaire de Hongrie se développe rapidement dans la voie du socialisme et les pays qui, à l'heure actuelle, s'organisent en nations et en gouvernements indépendants, peuvent, s'ils le veulent, puiser dans l'expérience du développement économique, culturel et social de ce pays bien des éléments intéressants et utiles.

300. En matière politique, économique et culturelle, tous les Etats peuvent tirer profit d'une coopération avec la République populaire de Hongrie, qui défend sans arrêt la cause de la paix et soutient la lutte anticoloniale des peuples.

301. On sait que le peuple hongrois, grâce à ses dons et à ses brillantes qualités, a pu inscrire, dans l'histoire de l'Europe occidentale et centrale et dans l'histoire de l'humanité, quantité de pages lumineuses et glorieuses. Il suffit de se rappeler que c'est précisément le peuple hongrois qui, en 1919, dans des circonstances terriblement difficiles, a levé l'étendard immortel de la République socialiste de Hongrie; c'est aussi le peuple hongrois qui a fourni à l'édification de la société nouvelle et à la vie internationale contemporaine un précieux apport qui dépasse de beaucoup l'importance numérique de la nation hongroise. Evidemment, l'importance de telle ou telle nation dans l'histoire universelle et dans celle de la vie contemporaine est loin de correspondre toujours à son importance numérique. Il arrive qu'une petite nation joue dans l'histoire un rôle beaucoup plus important qu'une plus grande. Tout dépend des motifs de sa lutte, de la cause qu'elle défend. En participant à une grande cause, un petit pays prend de la grandeur. Et on doit respecter le droit souverain des petits Etats tout autant que les droits souverains d'un grand Etat. Il est généralement admis qu'il faut mesurer à une grande échelle les grands événements. La République socialiste hongroise fut écrasée, en 1919, par les forces réunies de la contre-révolution hongaro-allemande et internationale. Ensuite, on fit tout pour que la liberté conquise par les travailleurs hongrois soit piétinée, par les bottes ferrées de la soldatesque, pour que soit physiquement anéantie la fleur de la classe ouvrière hongroise et que périsent dans les prisons des dizaines de milliers d'innocents. Mais maintenant, les temps sont chan-

gés et les forces impérialistes de l'agression ne réussissent pas à noyer dans le sang les aspirations des peuples vers la lumière, le progrès et la connaissance, pas plus qu'elles ne sauraient noyer dans le sang le mouvement de libération nationale des pays opprimés, accablés par le colonialisme, et aux côtés desquels se dresse toujours la République populaire de Hongrie.

302. Nous sommes fermement et sincèrement partisans de la non-ingérence dans les affaires des Etats, petits et grands, nous sommes pour la coexistence pacifique. Nous invitons les autres Etats à respecter strictement les principes déjà cités de l'Organisation des Nations Unies.

303. La délégation soviétique appuie les questions qui viennent d'être soulevées dans l'intervention du représentant de la République populaire de Hongrie. Lorsque le représentant des Etats-Unis d'Amérique propose ici d'inscrire à l'ordre du jour de la session de l'Assemblée générale la "question de Hongrie" on peut se demander: pourquoi donc? Cela peut-il être utile pour faciliter la coopération internationale et la coexistence pacifique d'Etats à structures sociales différentes? Non, ce n'est pas le cas. Cela peut-il améliorer les relations entre Etats et en particulier, entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique? Non, ce n'est pas le cas. Mais nous, nous sommes en faveur de cette amélioration.

304. M. Stevenson nous a invités ici à faire de la diplomatie tranquille et à examiner sérieusement des questions, mûres pour une discussion pratique. Mais, avant même l'ouverture de la présente session, les Etats-Unis proposaient déjà d'inscrire à l'ordre du jour de cette session la "question de Hongrie". Les représentants des Etats-Unis nous disent ici même: "Allons, ne nous faisons pas la guerre froide au sein de l'Organisation des Nations Unies." Et les voilà qui la poursuivent eux-mêmes, cette guerre froide, et ici même. Ils nous disent: "Allons, ne nous servons pas de la tribune de l'Organisation des Nations Unies pour faire de la propagande, faisons donc du travail pratique." Et, en même temps, ils sollicitent l'inscription à l'ordre du jour de la session de la question de Hongrie, inexistante et inventée de toutes pièces, et cela uniquement pour se livrer à une propagande tapageuse et à des attaques démagogiques contre les idées élevées du socialisme.

305. Dans quel but proposent-ils d'inscrire cette question, sinon pour des fins de propagande? Cela ressort clairement de la déclaration de sir Leslie Munro, qui n'est pas allé en Hongrie, n'a jamais rien entendu de précis à son sujet, mais qui néanmoins reçoit de l'Organisation des Nations Unies 12 000 dollars par an (qui sont, entre autres, pris en partie sur les quotes-parts de l'Union soviétique et de la République populaire de Hongrie). Et sir Leslie Munro perçoit ces émoluments uniquement parce que, une fois par an, à New York, il subit publiquement un châtement mérité pour son seul et unique rapport, malgré et absurde sur la prétendue "question de Hongrie". N'est-ce pas ridicule? Ceux qui voteront aujourd'hui pour l'inscription à l'ordre du jour de cette question, ne comprennent-ils vraiment pas la situation absurde dans laquelle ils se placent eux-mêmes? N'ont-ils pas le sens des réalités, un sentiment de responsabilité dans leur activité à l'égard des peuples?

306. La "question dite "de Hongrie" est un vieux rat crevé qu'apparemment certains se plaisent à traîner

derrière eux; cependant, c'est là un passe-temps qui ne sera de profit pour personne.

307. Il est réjouissant de constater qu'un nombre toujours plus grand de délégations comprennent les buts de ceux qui ramènent cette question dans cette enceinte. A la dernière session, la résolution inspirée par les Etats-Unis sur la "question de Hongrie" a recueilli moins de la moitié des voix. L'Organisation des Nations Unies se doit de trouver la force — et le plus vite sera le mieux, pour la cause de l'Organisation et celle de la paix générale — de laisser de côté des questions provocatrices comme celle de Hongrie que les Etats-Unis cherchent à lui imposer.

308. La délégation soviétique votera étonné contre l'inscription de la "question de Hongrie" à l'ordre du jour de la dix-septième session de l'Assemblée générale et elle invite toutes les délégations éprises de paix à agir de même, afin de ne pas se détourner des questions importantes et réellement actuelles de la vie internationale, notamment celles relatives au désarmement général et complet, au programme économique du désarmement, à l'harmonisation du commerce international, à la condamnation de la guerre nucléaire préventive, à la liquidation définitive du colonialisme.

309. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Le représentant soviétique cherche à faire rejeter la recommandation du Bureau visant à inscrire la question de Hongrie à l'ordre du jour. Depuis 1956 où, pour la première fois, l'Assemblée a été saisie de cette question, l'Union soviétique et ses amis se sont opposés à son inscription à l'ordre du jour, et chaque fois l'Assemblée a décidé de l'y faire figurer. Permettez-moi de faire observer que, l'année dernière, seuls le bloc soviétique et une poignée d'autres pays se sont opposés à cette inscription.

310. Les raisons pour lesquelles ma délégation a demandé cette année que ce point figure à l'ordre du jour ont été exposées dans notre memorandum (A) et, plus récemment, lorsque le Bureau [148ème séance] a examiné le problème. Il n'est donc pas nécessaire de passer du temps à réaffirmer longuement notre position, sinon pour souligner qu'elle n'est pas le fait de la guerre froide, mais celui du souci qu'a cette assemblée de faire respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous croyons que ces droits et ces libertés sont aussi précieux en Europe orientale que partout ailleurs dans le monde.

311. Comme le représentant des Nations Unies pour la question de Hongrie, sir Leslie Munro, en a informé le Bureau la semaine dernière [148ème séance, par. 13], le Gouvernement hongrois persiste à refuser de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et il s'est opposé à en appliquer les résolutions. De nombreuses troupes soviétiques restent encore en territoire hongrois, en dépit des assurances données qu'elles n'y seraient pas maintenues. Malgré de nombreux appels lancés du monde entier en faveur de leur libération, un grand nombre de prisonniers politiques sont encore incarcérés parce qu'ils ont participé au soulèvement de 1956.

312. A notre avis, de telles questions ne sont nullement lettre morte, quoi qu'en puisse dire la délégation soviétique. En fait, cette question est d'une brûlante actualité et elle restera une affaire en suspens aux yeux de l'Assemblée générale, jusqu'à ce que le Gouvernement hongrois ait manifesté la volonté et le désir de se conformer aux vœux exprimés dans une

langue série de résolutions adoptées à une écrasante majorité. Jusque-là, nous n'avons pas le choix, il nous faudra remettre une fois de plus en discussion la question de Hongrie. Nous espérons que cette fois-ci le débat sera plus fructueux et qu'il pourra aboutir à des résultats concrets propres à favoriser le retour à une situation normale en Hongrie.

313. C'est pourquoi nous appuierons l'inscription de ce point à l'ordre du jour, conformément aux recommandations du Bureau.

314. M. SOSROWARDJO (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation estime que le point intitulé "Question de Hongrie" est un sujet qui ne peut mener qu'à de nouvelles discussions dans le cadre de la guerre froide. L'Indonésie pense que l'un des buts fondamentaux des pays non alignés est de favoriser la détente internationale. Un débat, au sein de cette assemblée, de la question de Hongrie ne ferait, au contraire, de l'avis de ma délégation, qu'exacerber cette atmosphère de guerre froide et aggraver ainsi les tensions internationales. Ma délégation doute qu'un débat sur ce problème à l'Assemblée soit vraiment constructif et profite au peuple hongrois lui-même. C'est pourquoi ma délégation n'est pas en faveur de l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

315. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je vais maintenant mettre aux voix la proposition tendant à inscrire le point 85 à l'ordre du jour.

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par la Fédération de Malaisie, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votent pour:* Fédération de Malaisie, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Sierra Leone, République sud-africaine, Espagne, Suède, Thaïlande, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador.

*Votent contre:* Ghana, Hongrie, Indonésie, Irak, Côte-d'Ivoire, Laos, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mongolie, Niger, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Somalie, Syrie, Tanganyika, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Haute-Volta, Yougoslavie, Albanie, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Ceylan, Cuba, Tchécoslovaquie, Dahomey, Ethiopie.

*S'abstiennent:* Finlande, Grèce, Iran, Israël, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Maroc, Népal, Nigéria, Soudan, Togo, Tunisie, Yémen, Afghanistan, Birmanie, Congo (Brazzaville), Chypre.

*Ne participent pas au vote:* Guinée, Indé, Congo (Léopoldville).

*Par 43 voix contre 34, avec 19 abstentions, l'inscription à l'ordre du jour du point 85 est adoptée.*

316. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Yougoslavie pour une explication de vote.

317. M. PAVICEVIC (Yougoslavie): Comme la délégation de la Yougoslavie, pays voisin de la Hongrie,

l'a déjà plusieurs fois déclaré au cours de sessions précédentes de l'Assemblée générale, c'est un fait bien connu que l'examen de cette question par les Nations Unies ne peut, en aucune manière, se révéler utile.

318. La délégation yougoslave estime que l'inscription et l'examen de cette question ne sauraient que nuire au développement positif de la situation en Hongrie, développement qui est désiré par le peuple hongrois et qui est dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

319. Pour cette raison, ma délégation a voté contre l'inscription de la question de Hongrie à l'ordre du jour de la dix-septième session de l'Assemblée générale.

320. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le point 86 a trait à l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée est d'accord pour inscrire ce point à l'ordre du jour.

*L'inscription à l'ordre du jour du point 86 est adoptée sans discussion.*

321. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le point 87 a trait à la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine.

322. M. LOUW (République sud-africaine) [traduit de l'anglais]: Une fois de plus, je m'oppose à l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée. La politique suivie par la République sud-africaine à l'égard de toute affaire intérieure ne concerne qu'elle-même. Cela ne doit regarder ni l'Organisation des Nations Unies, ni ceux des Etats Membres qui ont demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour. La République sud-africaine continuera de protester contre cette inscription. Le fait que l'Assemblée générale a inscrit, à plusieurs reprises, cette question à son ordre du jour ne justifie pas cette nouvelle inscription. Le fait qu'une action illégale a été commise un certain nombre de fois ne rend pas cette action légale par voie de répétition. Il y a une année ou deux, l'un des représentants de cette assemblée a fait remarquer que le paragraphe 7 de l'Article 2 restait lettre morte; il avait raison, mais seulement dans un sens limité.

323. Pour les 47 délégations qui cherchent à s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afrique du Sud, le paragraphe 7 de l'Article 2 a cessé d'exister. Mais, lorsque l'Organisation des Nations Unies essaie de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'un quelconque de ces pays, la délégation intéressée invoque immédiatement pour se défendre le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. On se souvient du cas de l'Inde à propos du Cachemire, de celui de l'Union soviétique à propos de l'affaire de Hongrie, que nous venons de discuter. Ces deux pays étaient alors fermement partisans du paragraphe 7 de l'Article 2.

324. En ce qui concerne l'accusation de discrimination contenue dans le point proposé pour l'ordre du jour de l'Assemblée générale, je pourrais citer un certain nombre de pays où la discrimination sous diverses formes, en particulier la discrimination raciale, est ouvertement pratiquée et où — comme je l'ai dit ce matin — des conflits raciaux ont récemment éclaté.

325. Depuis la création — il y a 52 ans — de l'Union sud-africaine, il n'y a eu, dans l'histoire de

notre pays, aucun exemple de groupes de blancs qui se seraient livrés à une attaque organisée contre des non-blancs; ce genre d'incident ne se produit pas en Afrique du Sud. Mais, lorsque l'Afrique du Sud instaure une politique de développement séparé de ses diverses populations, chacune dans sa propre région, et lorsque l'Afrique du Sud va encore de l'avant et introduit un système de gouvernement autonome pour les diverses nations bantoues, l'Organisation des Nations Unies s'empresse d'attaquer cette façon d'agir, alors même que les populations bantoues l'ont acceptée.

326. Ici encore, les dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 sont grossièrement méconnues. S'efforçant de passer outre à ces dispositions, les accusateurs de la République sud-africaine arguent de ce que la garantie qu'il contient — à savoir la garantie contre l'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays — doit céder le pas aux dispositions des Articles 55 et 56 de la Charte relatifs aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme.

327. Ce matin encore, le représentant de l'Inde avait beaucoup à dire sur les droits fondamentaux de l'homme. Une fois de plus, il est nécessaire de rappeler aux délégations, et plus particulièrement à maintes nouvelles délégations, que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies avaient, lors de la rédaction de la Charte à San Francisco, très justement prévu que l'on s'efforcerait de tourner les dispositions expressées du paragraphe 7 de l'Article 2 relatives à la non-intervention, en se fondant sur les Articles 55 et 56 relatifs aux droits fondamentaux de l'homme. Pour prévenir les tentatives de ce genre, la Conférence de San Francisco avait adopté à l'unanimité en séance plénière une résolution qui, soit dit en passant, fut fermement appuyée par M. John Foster Dulles, qui représentait les Etats-Unis à cette conférence; cette résolution était ainsi conçue:

"Rien dans le Chapitre IX" — c'est-à-dire le chapitre où figurent les Articles 55 et 56 — "ne peut être interprété comme autorisant l'Organisation à intervenir dans les affaires nationales des Etats Membres."

328. J'estime qu'il est nécessaire de répéter le texte de cette décision unanime prise en séance plénière de la Conférence de fondation:

"Rien dans le Chapitre IX" — c'est-à-dire le chapitre où figurent les Articles 55 et 56 — "ne peut être interprété comme autorisant l'Organisation à intervenir dans les affaires nationales des Etats Membres."

329. Comme je l'ai fait dans le passé, je m'élève à nouveau contre ceux qui prônent l'inscription de ce point. En particulier, permettez-moi de dire que je mets au défi le représentant de l'Inde qui a pris la parole sur ce point à la séance de ce matin [1128<sup>ème</sup> séance], ainsi que toutes les délégations qui envisagent de l'appuyer, de tenter d'expliquer comment il est possible de méconnaître les termes si clairs, et d'une portée si générale, imposés par les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, à savoir qu'on ne peut tourner ou esquiver l'application du paragraphe 7 de l'Article 2, en faisant appel aux Articles 55 et 56 relatifs aux droits fondamentaux de l'homme.

330. Qu'il me soit permis, en passant, de poser la question suivante: parmi les pays qui appuient l'inscription de ce point, combien appliquent, au même

degré que la République sud-africaine, les principes posés dans les Articles 55 et 56, à savoir assurer "le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès ... dans les domaines économique, social, de la santé publique ..., dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation"? A mon avis, moins ces délégations parleront des Articles 55 et 56, mieux cela vaudra.

331. On a assisté — à l'Organisation des Nations Unies — à l'apparition d'une autre forme de discrimination, celle que pratique un groupe d'Etats contre d'autres pays. Pareille attitude ne constitue pas seulement une violation du paragraphe 7 de l'Article 2; elle est en outre contraire aux idéaux et principes de la Charte que les Etats Membres, qui s'en rendent coupables, font profession d'honorer. Je veux parler de l'un des principes énoncés au Chapitre premier de la Charte, à savoir que les Nations Unies doivent "être un centre où s'harmonisent les efforts des nations ..."; en outre — comme le prescrit le Préambule de la Charte —, qu'elles s'engagent à "pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'une avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ...".

332. Pour terminer, je désire rappeler aux représentants à cette assemblée que, l'année dernière, lorsque j'assistais aux séances de la Commission politique spéciale au moment où ce point était en discussion, j'ai précisé que je prenais part au débat uniquement afin d'éclaircir tout malentendu et de répondre aux allégations dénuées de fondement, j'ai précisé que ma participation à ces discussions n'impliquait pas la reconnaissance du droit de discuter des affaires intérieures de l'Afrique du Sud. Dès le début de ces discussions, il apparut nettement que la plupart des représentants étaient résolus à se servir de ma présence à la Commission pour proférer des injures et porter des accusations contre mon pays et, ce qui est pire, pour m'insulter personnellement. J'ai patiemment écouté pendant plus de deux semaines ces accusations et ces insultes et, à la fin de ces discussions, j'ai répondu à la plupart des allégations les plus graves. Je n'imagine guère quelles autres allégations pourraient être prononcées cette année. En tout état de cause, je ne suis pas disposé à servir de nouveau de cible aux insultes et aux vitupérations.

333. Dans ces conditions, la délégation sud-africaine ne participera pas aux séances que la Commission politique spéciale consacrera à la discussion de ce point. Toutefois, si la Commission devait transmettre des projets de résolutions à l'Assemblée générale, la délégation sud-africaine y serait représentée afin d'en traiter.

334. Je m'oppose fermement à l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

335. M. LALL (Inde) [traduit de l'anglais]: On aurait pu penser que le représentant de l'Afrique du Sud parlait d'une question dirigée contre le Gouvernement de l'Inde. Une chose ressort clairement de sa déclaration: il tient à montrer sa colère et son mécontentement à l'égard du Gouvernement de l'Inde pour sa constante position — position adoptée depuis le début des travaux de notre organisation — à l'encontre de la politique raciste du Gouvernement sud-africain. Je regrette que nous ayons à nous élever contre la politique raciste du Gouvernement sud-africain. Il y aurait une façon fort simple de modifier cet état de choses: elle consisterait, de la part du Gouvernement de l'Afrique du Sud, à pratiquer la tolérance même que prescrit la Charte et dont le représentant de l'Afrique

du Sud n'a pas manqué de faire mention dans sa déclaration, il y a quelques instants.

336. Je prie l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du fait que le représentant de l'Afrique du Sud s'oppose à mon gouvernement et à ma délégation, parce que nous sommes nous-mêmes opposés à la politique raciste de son gouvernement. Nous laissons à l'Assemblée le soin de décider elle-même si elle entend tenir compte de l'opposition de l'Inde à cette politique raciste qui attise la haine et crée une atmosphère de lutte dans les affaires internationales, et si elle la juge compatible avec les termes de la Charte.

337. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Une objection formelle a été faite à l'inscription de ce point à l'ordre du jour. En conséquence, je me propose de mettre la question aux voix.

338. M. LOUW (République sud-africaine) [parlant de sa place] (traduit de l'anglais): J'ai dit, dès le début de mon intervention, que je m'opposais à l'inscription de ce point, mais que je m'en tiendrais là. Je n'ai pas demandé de vote.

339. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Dois-je comprendre que le représentant de l'Afrique du Sud n'insiste pas pour que je mette aux voix son objection à l'inscription de ce point?

340. M. LOUW (République sud-africaine) [parlant de sa place] (traduit de l'anglais): Votre interprétation est exacte.

*Le point 87 est inscrit à l'ordre du jour.*

341. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le point suivant, portant le numéro 88, a trait à la question des frontières entre le Venezuela et le territoire de la Guyane britannique. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée est d'accord pour inscrire ce point à l'ordre du jour.

*Le point 88 est inscrit à l'ordre du jour sans discussion.*

342. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée a déjà traité le point 89 relatif à l'Accord entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas sur la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental). Nous allons en conséquence passer aux points suivants, à savoir les points 90 et 91 qui concernent respectivement la question du désarmement général et complet et les mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu en Iran. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

*Les points 90 et 91 sont inscrits à l'ordre du jour sans discussion.*

343. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Y a-t-il des observations sur le dernier point, le point 92, intitulé "Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies"?

344. M. LIU CHIEH (Chine) [traduit de l'anglais]: La position de ma délégation à l'égard de cette proposition a été définie très nettement devant le Bureau [145ème séance, par. 104, 105 et 106]. La proposition est à tous égards identique à la proposition faite à la dernière session par l'Union soviétique, y compris le libellé fallacieux du titre lui-même qui, contrairement à l'usage établi aux Nations Unies, tend à préjuger la décision.

345. Cette proposition soviétique a été discutée dans le détail et catégoriquement rejetée par l'Assemblée générale il y a neuf mois [1080ème séance]. Il ne servirait absolument à rien de soulever à nouveau cette question, sinon à favoriser les desseins soviétiques qui cherchent à troubler les débats de cette assemblée et à porter atteinte à l'efficacité de cette organisation.

346. Je me vois donc obligé de m'opposer, une fois de plus, au nom de ma délégation, et de la manière la plus catégorique, à cette proposition soviétique. Toutefois, par déférence pour la recommandation du Bureau, je n'insisterai pas pour qu'il soit procédé à un vote.

*Le point 92 est inscrit à l'ordre du jour.*

347. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée va maintenant procéder à la répartition des divers points qu'elle vient de décider d'inscrire à son ordre du jour. Nous pourrions accélérer le travail des commissions, si nous examinons tout d'abord l'inscription des points que le Bureau de l'Assemblée a recommandés — dans la section II de son rapport [A/5230] — à l'examen des Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième Commissions, et ensuite les points dont on a recommandé le renvoi à la Première Commission et à la Commission politique spéciale.

*Les recommandations du Bureau relatives au renvoi des points à l'ordre du jour à l'Assemblée plénière, à la Première Commission et à la Commission politique spéciale, sont adoptées.*

348. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je remercie l'Assemblée d'avoir su patienter jusqu'à l'achèvement de nos travaux: ainsi, les commissions pourront entreprendre leur tâche dès que leur programme de travail aura pu être établi.

*La séance est levée à 19 h 15.*